



Assemblée générale

Distr. générale
13 février 2023
Français
Original : anglais

Soixante-dix-septième session
Point 163 b) de l'ordre du jour
**Financement des forces des Nations Unies chargées
du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force
intérimaire des Nations Unies au Liban**

Budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024

Rapport du Secrétaire général

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus	5
A. Vue d'ensemble	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui	5
C. Coopération au niveau régional	12
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats	16
II. Ressources financières	33
A. Vue d'ensemble	33
B. Contributions non budgétisées	34
C. Gains d'efficacité	34
D. Taux de vacance	34
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome	35
F. Formation	36
G. Voyages officiels non liés à la formation	37
H. Services de détection des mines et de déminage	37
I. Projets à effet rapide	38



III.	Faits survenus à Qana	39
IV.	Analyse des variations	40
V.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre	43
VI.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/290 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale	44
A.	Assemblée générale	44
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	49
Annexes		
I.	Définitions	54
II.	Organigrammes	56
Carte	58

Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 (exercice 2023/24), dont le montant s'élève à 551 113 500 dollars.

Ce budget est en augmentation de 48 193 000 dollars (9,6 %) par rapport aux crédits de 502 920 500 dollars ouverts pour 2022/23.

Au cours de l'exercice 2023/24, la FINUL continuera de mettre en œuvre les dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, lesquelles ont été réaffirmées dans la résolution 2650 (2022), dans laquelle le Conseil s'est félicité des changements opérationnels adoptés à la FINUL en application de ses résolutions 2373 (2017) et 2433 (2018) et a prié le Secrétaire général de réfléchir aux moyens d'améliorer l'action menée par la Force dans le cadre de son mandat et dans les limites de ses moyens. À cet égard, la FINUL continuera d'exploiter les gains d'efficacité pouvant être réalisés sur le plan de ses capacités militaires et de sa composante civile, qui ont été récemment recensés à la faveur d'examen menés en interne, et facilitera la transition d'un contingent clé, qui n'utilisera plus de matériel appartenant à l'ONU pour mener les opérations de la Force, mais déploiera du matériel majeur appartenant aux contingents. Par ailleurs, elle compte mettre en œuvre des initiatives et poursuivre le remplacement des biens ayant dépassé leur durée d'utilité et ainsi garantir la disponibilité des capacités opérationnelles et d'appui minimales requises pour que son personnel puisse bénéficier de services d'appui sûrs et durables.

Le projet de budget couvre le déploiement d'un maximum de 13 000 militaires, 255 membres du personnel recrutés sur le plan international (dont 1 occupant un emploi de temporaire), 46 administrateurs recrutés sur le plan national et 544 agents des services généraux recrutés sur le plan national.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2023/24 et l'objectif de la Force est mise en évidence dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Opérations et composante Appui). Les effectifs de la Force ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Force.

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2021/22)	Montant alloué (2022/23)	Dépenses prévues (2023/24)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	319 078,6	338 206,1	360 230,0	22 023,9	6,5
Personnel civil	106 847,6	116 416,0	128 062,5	11 646,5	10,0
Dépenses opérationnelles	50 899,6	48 298,4	62 821,0	14 522,6	30,1
Montant brut	476 825,8	502 920,5	551 113,5	48 193,0	9,6
Recettes provenant des contributions du personnel	14 216,1	14 760,6	17 125,0	2 364,4	16,0
Montant net	462 609,7	488 159,9	533 988,5	45 828,6	9,4

Catégorie de dépenses	Dépenses 2021/22	Montant alloué 2022/23	Dépenses prévues 2023/24	Variation	
				Montant	Pourcentage
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	476 825,8	502 920,5	551 113,5	48 193,0	9,6

Ressources humaines^a

	Contingents	Personnel recruté sur le plan international	Administrateurs recrutés sur le plan national	Agents des services généraux recrutés sur le plan national	Emplois de temporaire ^b	Volontaires des Nations Unies	Personnel fourni par des gouvernements	Total
Direction exécutive et administration								
Effectif approuvé 2022/23	–	29	4	9	1	–	–	43
Effectif proposé 2023/24	–	29	4	9	1	–	–	43
Composantes								
Opérations								
Effectif approuvé 2022/23	13 000	30	18	10	–	–	–	13 058
Effectif proposé 2023/24	13 000	30	18	10	–	–	–	13 058
Appui								
Effectif approuvé 2022/23	–	195	24	525	–	–	–	744
Effectif proposé 2023/24	–	195	24	525	–	–	–	744
Total								
Effectif approuvé 2022/23	13 000	254	46	544	1	–	–	13 845
Effectif proposé 2023/24	13 000	254	46	544	1	–	–	13 845
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

^b Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section V du présent rapport.

I. Mandat et résultats attendus

A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) a été établi par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [425 \(1978\)](#) et [426 \(1978\)](#) et élargi dans sa résolution [1701 \(2006\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 août 2023, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2650 \(2022\)](#).

2. La Force a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir la paix et la sécurité internationales dans le sud du Liban.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Force contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les principaux produits décrits dans les tableaux ci-après. Ceux-ci présentent les réalisations et les produits par composantes (Opérations et Appui), ces dernières découlant du mandat de la Force.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Force, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la FINUL ont été déterminés composante par composante, si ce n'est que pour la direction exécutive et l'administration, ils l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Force. La variation des effectifs par rapport au budget de 2022/23, y compris les reclassements, est analysée pour chaque composante.

5. Au paragraphe 24 de sa résolution [2650 \(2022\)](#), le Conseil de sécurité a demandé à la FINUL d'améliorer ses activités de communication pour appuyer l'exécution de son mandat, renforcer sa protection et mieux faire connaître son mandat, son rôle et l'autorité dont elle disposait pour agir de façon indépendante, ainsi que de souligner le rôle et les responsabilités des autorités libanaises, conformément à la résolution [1701 \(2006\)](#), et de donner la priorité à l'élaboration d'une stratégie de communication stratégique indiquant comment elle entendait améliorer ces activités, et a demandé à la FINUL de redoubler d'efforts en matière de surveillance et de lutte contre la désinformation et la mésinformation risquant d'entraver l'exécution de son mandat ou de menacer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix, et d'élaborer une stratégie de lutte contre la désinformation et la mésinformation.

6. Le quartier général de la FINUL est situé à Naqoura (Liban), à 2,5 kilomètres de la Ligne bleue et à 90 kilomètres de Beyrouth. Un bureau aux effectifs restreints a été ouvert à Beyrouth, capitale et principal point d'entrée dans le pays par voies maritime et aérienne. Il est doté de personnel de liaison et de fonctionnaires d'administration, qui fournissent des conseils et un appui à la Directrice de l'appui à la mission en tant qu'interlocuteurs principaux entre la Force et les différentes autorités gouvernementales au Liban et qui sont chargés de coordonner les activités avec les fournisseurs, les autorités gouvernementales et les autres bureaux des Nations Unies à Beyrouth. La fonction principale du bureau de la Force à Beyrouth est de faciliter les mouvements du personnel et du matériel destinés à la FINUL et le rapatriement du personnel et la restitution du matériel.

B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

7. Le Liban et Israël sont certes tous deux attachés au cadre établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1701 \(2006\)](#), mais il existe toujours un risque de reprise des hostilités entre les parties, que cette reprise soit intentionnelle ou le fait d'une erreur d'appréciation ou d'un malentendu, alors même que les tensions s'exacerbent

aux niveaux régional et mondial. Bien que les tensions accrues dues aux violations de la cessation des hostilités au cours des années précédentes aient pu s'atténuer temporairement à la suite de l'accord conclu en octobre 2022 par le Liban et Israël pour délimiter de manière permanente leur frontière maritime, la surenchère verbale et les tensions persistantes liées à la Ligne bleue montrent que le risque de déclenchement d'un conflit le long de cette ligne est toujours présent. Ces événements, de même que la situation politique et les conditions de sécurité qui règnent dans la région et les incertitudes politiques qui pèsent sur le pays, confirment que le déploiement de la FINUL le long de la Ligne bleue et en mer reste utile. Ces conditions et incertitudes ont trait à la formation d'un nouveau gouvernement en Israël et aux multiples tentatives visant à former un gouvernement stable et fonctionnel au Liban, qui ont été compliquées par la faiblesse croissante des institutions de l'État et par le vide qui s'est créé au Liban à la fin du mandat de l'ancien Président en octobre 2022. La Force continuera de s'acquitter de ses principales responsabilités, à savoir surveiller la cessation des hostilités, maintenir le calme et la stabilité le long de la Ligne bleue et aider les parties à appliquer la résolution 1701 (2006). Bien que la FINUL n'ait pas de rôle prescrit dans le cadre de l'accord maritime négocié par les États-Unis d'Amérique, signé dans les locaux de la Force à Naqoura le 27 octobre 2022, cet accord marque une étape importante qui peut renforcer la stabilité et la prospérité des deux pays et de la région. Le climat propice créé par l'accord maritime pourrait inciter les parties à reprendre les discussions sur les points litigieux le long de la Ligne bleue. La FINUL mettra à profit son mécanisme de coordination et de liaison pour aider les deux parties à faire avancer le marquage de la Ligne bleue et à reprendre les discussions sur les zones sur lesquelles le Liban a émis des réserves dans le cadre d'échanges bilatéraux et du mécanisme tripartite.

8. En application de la résolution 2650 (2022), la FINUL continuera de collaborer activement avec les deux parties en vue de veiller au respect de la cessation des hostilités et de maintenir le calme le long de la Ligne bleue. Conformément à la stratégie de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et à la priorité de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus tendant à renforcer la recherche de solutions politiques durables, la Force continuera également de plaider en faveur d'un processus politique pouvant conduire à un cessez-le-feu permanent et à un règlement durable du conflit. Elle continuera en outre de s'employer en priorité à renforcer les conditions de sécurité dans sa zone d'opérations afin de créer un environnement propice à la mise en place d'un tel processus politique. Elle a conscience qu'un cessez-le-feu permanent est essentiel à la stabilité à long terme le long de la Ligne bleue. Toutefois, en l'absence de progrès sur la voie d'un cessez-le-feu permanent, elle continuera d'utiliser ses dispositifs de coordination et de liaison avec l'Armée libanaise et les Forces de défense israéliennes pour instaurer efficacement et durablement, au niveau tactique, une situation de calme et de stabilité.

9. La FINUL utilisera son solide mécanisme de liaison et de coordination pour atténuer les tensions en maintenant des contacts 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7 avec les deux parties. Elle poursuivra les travaux qu'elle mène avec les deux parties aux niveaux bilatéral et trilatéral afin de trouver des solutions concertées aux questions litigieuses, telles que les zones situées le long de la Ligne bleue au sujet desquelles le Liban a émis des réserves. Elle s'appuiera fortement sur le mécanisme tripartite, qui demeure le pilier des dispositifs de liaison et de coordination, pour aborder toutes les questions délicates liées aux zones faisant l'objet de réserves et aux points qui restent litigieux le long de la Ligne bleue. Conformément au paragraphe 13 de la résolution 2650 (2022), elle exhortera instamment les parties à faire un usage systématique, constructif et élargi du mécanisme tripartite, y compris du sous-comité sur le tracé de la Ligne bleue. Lorsqu'un accord aura été trouvé entre les parties, elle s'efforcera de relancer, avec les parties, le processus visant à marquer la Ligne bleue

de façon visible. En application de la résolution 1701 (2006), elle continuera en outre de demander le retrait complet des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue.

10. La FINUL continuera d'exécuter un nombre élevé d'activités opérationnelles quotidiennes, qu'elles soient mobiles ou statiques, notamment des patrouilles aériennes, motorisées et pédestres, de manière indépendante et en étroite coopération avec l'Armée libanaise, et de mener des activités aux postes d'observation provisoires et permanents, ainsi que des opérations de prévention des tirs de roquettes. Elle continuera d'attendre de l'Armée libanaise et du Gouvernement libanais qu'ils lui garantissent un accès complet et sans entrave à l'ensemble de sa zone d'opérations et à toutes les zones situées le long de la Ligne bleue, conformément aux dispositions des résolutions 1701 (2006) et 2650 (2022), et lui permettent ainsi d'exécuter son mandat. Conformément à la résolution 2650 (2022), elle intensifiera ses efforts de communication stratégique afin d'améliorer les relations avec les communautés et d'approfondir la compréhension qu'a la Force des préoccupations des populations locales dans sa zone d'opérations, tout en promouvant efficacement aux niveaux national et régional les valeurs plus générales de maintien de la paix qu'elle véhicule dans le sud du Liban, et afin de lutter efficacement contre les récentes campagnes de désinformation et de mésinformation.

11. Comme suite au bilan stratégique de la FINUL présenté dans la lettre que le Secrétaire général a adressée le 8 mars 2017 au Président du Conseil de sécurité (S/2017/202), ainsi qu'aux recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation visant à déterminer si les ressources de la FINUL étaient toujours adéquates (S/2020/473), la Force continuera d'étudier avec les autorités israéliennes la possibilité de créer un bureau à Tel-Aviv qui serait chargé d'assurer une liaison et une coordination renforcées avec les autorités militaires israéliennes et les autres autorités gouvernementales compétentes, sans que cela ait d'incidence financière sur l'exercice 2023/24.

12. En application de la recommandation formulée dans le rapport de 2017 sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies, qui a été à nouveau émise dans la stratégie de l'initiative Action pour le maintien de la paix du Secrétaire général et dans les priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus, la FINUL continuera d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies présent dans sa zone d'opérations en prenant toutes les mesures qui s'imposent pour veiller à la sécurité physique du personnel de maintien de la paix et en répondant, dans la limite de ses capacités, aux préoccupations ou menaces en matière de sécurité. Elle maintiendra un niveau de disponibilité opérationnelle élevé en organisant régulièrement des entraînements et en se préparant à toute situation d'urgence. De plus, elle vise à intégrer davantage dans ses activités la stratégie, la politique et le plan d'exécution pour la protection des civils, y compris en élaborant des directives concernant les composantes militaires, et à mener des exercices à l'échelle de la mission auxquels participeraient toutes les parties concernées.

13. La FINUL continuera de coopérer avec l'Armée libanaise et les parties prenantes internationales dans le cadre de l'initiative de dialogue stratégique, qui vise à renforcer les capacités et les responsabilités de l'Armée libanaise dans la zone d'opérations de la Force. En outre, elle continuera de faciliter la mise en œuvre des deux initiatives prioritaires restantes, à savoir le déploiement intégral, dès que possible, d'un régiment type le long de la Ligne bleue et l'acquisition par le Liban d'une ou plusieurs embarcations en état de naviguer pour faire progresser l'application de la résolution 1701 (2006), conformément aux recommandations issues du bilan stratégique de la Force (2017), et veillera à ce qu'il soit donné suite

aux engagements pris à cet égard par la communauté internationale lors de la conférence « Rome II » tenue en 2018.

14. Le Groupe d'intervention navale de la FINUL continuera de mener des d'opérations d'interdiction maritime et des activités formation à l'appui des Forces de mer libanaises, ainsi que de réaliser des activités de formation conjointes, l'objectif étant de procéder au transfert progressif aux Forces de mer libanaises des responsabilités du Groupe d'intervention navale lorsque les capacités navales libanaises seront en place. Conformément au concept du régiment type de l'Armée libanaise, le régiment sera déployé progressivement, compagnie par compagnie, en fonction des ressources et des moyens reçus par l'Armée libanaise. En outre, étant donné que les Forces de mer libanaises sont fortement limitées sur les plans du personnel, du matériel et des ressources, la Force ne peut présumer que la marine sera en mesure d'assumer cette responsabilité durant l'exercice 2023/24.

15. Le concept des opérations maritimes de la Force, élaboré en 2018 en vue d'exécuter le mandat et pris en compte dans les états des besoins par unité, exige que trois navires soient stationnés à tout moment dans la zone d'opérations maritime pour y mener des opérations d'interdiction maritime, ce qui nécessite de maintenir à six le nombre de navires dans la flotte. La flotte doit comprendre six navires pour permettre un entretien régulier au port de Beyrouth, en vue d'assurer la sûreté et la sécurité des membres des contingents et de respecter les calendriers des relèves. L'ONU continue de chercher activement avec les États Membres un remplacement pour un navire amiral de la flotte, ce dont il est tenu compte dans le projet de budget pour l'exercice 2023/24.

16. La FINUL continuera de mener fréquemment des activités opérationnelles quotidiennes en étroite coordination avec l'Armée libanaise et notamment d'aider cette dernière à maintenir, entre la Ligne bleue et le Litani, une zone exempte de tous personnels armés, biens et armes autres que ceux déployés dans la zone par le Gouvernement libanais et par elle-même.

17. Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance continuera d'être utilisé régulièrement pour mettre à jour les plans de mission, évaluer l'efficacité et les effets des produits de la Force ainsi que recenser les meilleures pratiques et les domaines dans lesquels les opérations peuvent être adaptées et renforcées en vue d'améliorer l'exécution des activités prescrites, mais aussi pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats. La FINUL continuera de se servir des données issues du Système, ainsi que d'analyses et d'autres sources de données, telles que le module Application de pilotage stratégique, pour mieux montrer aux États Membres, notamment dans les rapports du Secrétaire général et lors des séances d'information du Conseil de sécurité, en quoi elle contribue à l'évolution de la situation et les difficultés auxquelles elle se heurte.

18. La FINUL a mis à profit ses processus de planification interne pour orienter l'élaboration des cadres de budgétisation axée sur les résultats, son objectif étant de s'assurer : a) que ces cadres mettent l'accent sur ses grandes priorités ; b) qu'ils sont fondés sur les dernières analyses du contexte local et des nouvelles perspectives ; c) qu'ils ciblent les acteurs considérés comme jouant un rôle essentiel dans la promotion du changement et l'exécution des tâches prescrites ; d) qu'ils tiennent compte des évaluations de sa performance et de son impact. L'utilisation du Système complet de planification et d'évaluation de la performance a aidé la FINUL à élaborer ses cadres de budgétisation axée sur les résultats en intégrant les produits qui ont les effets les plus marqués en ce qui concerne le maintien de la cessation des hostilités entre le Liban et Israël, l'extension de l'autorité de l'État, la liaison et la coordination entre le Liban et Israël, la protection des civils dans le sud du Liban et un cessez-le-feu permanent entre le Liban et Israël.

Activités d'appui de la mission

19. L'examen interne des capacités militaires de la Force mené en 2019 avait permis de recenser des gains d'efficacité, qui ont été réalisés par la suite, et d'ajuster l'adaptation du dispositif de la Force, avec la mise en place d'une force plus agile et plus mobile, dotée d'une capacité de surveillance renforcée, grâce au remplacement de certaines fonctions d'infanterie lourde, qui servent aux activités quotidiennes, par des fonctions de reconnaissance en 2021/22, et avec la poursuite du passage de matériel appartenant à l'ONU à du matériel majeur appartenant aux contingents pour mener les opérations de la FINUL. Dans ce contexte, un bataillon d'infanterie clé achèvera cette transition relative au matériel. En outre, le matériel appartenant aux contingents correspondra aux états des besoins par unité qui ont été approuvés en septembre 2021 et qui ont jeté les bases de la nouvelle version du mémorandum d'accord avec le pays fournisseur de contingents, actuellement en cours de révision et négociation. Le mémorandum d'accord révisé prévoira le remplacement des véhicules blindés de transport de troupes appartenant à l'ONU moyennant le déploiement progressif de véhicules de combat plus petits appartenant aux contingents, tels que des véhicules légers tactiques tout-terrain et des véhicules de reconnaissance. Cette évolution aura pour résultat une Force suffisamment protégée mais à l'empreinte plus légère, à même d'avoir une meilleure perception de la situation tout en recherchant des gains d'efficacité sur le plan opérationnel. Le matériel appartenant à l'ONU, qui est arrivé à la fin de sa durée d'utilité, sera comptabilisé en pertes une fois que le matériel appartenant aux contingents sera déployé. Étant donné qu'il est prévu que les négociations du mémorandum d'accord se terminent vers la fin de l'exercice 2022/23, le déploiement du nouveau matériel appartenant aux contingents est pris en compte dans le projet de budget pour l'exercice 2023/24.

20. À la suite de consultations avec les pays fournisseurs de moyens navals et d'une demande officielle concernant une révision des taux de remboursement (taux journalier par navire et taux par heure de vol d'hélicoptère) applicables aux opérations maritimes des contingents du Groupe d'intervention navale de la FINUL, un examen sur la question a été effectué en 2022. Dans ce contexte, un groupe de travail chargé de l'examen des remboursements des moyens navals a été créé. Il se compose de représentants des pays fournisseurs de moyens navals, de la FINUL, du Département des opérations de paix et du Département de l'appui opérationnel. Le groupe de travail a examiné les éléments de coût relatifs à l'exploitation des navires (carburant, entretien, pièces de rechange, rations, eau et frais de port), les itinéraires de navigation et le temps de transit pendant le déploiement, le rapatriement et les relèves des navires, les cycles de relève, ainsi que les éléments de coût relatifs aux hélicoptères (coût de l'heure de vol des hélicoptères embarqués, itinéraires empruntés et jours de transit) en se fondant sur l'approche et la grille tarifaire appliquées lors de la révision des taux établis en 2009. Il a achevé son examen en octobre 2022, ce qui a entraîné une augmentation des taux de remboursement et du temps de transit pour les opérations maritimes des contingents. Les taux de remboursement et le temps de transit révisés ont été pris en compte dans les nouvelles lettres d'attribution et les lettres d'attribution modifiées qui ont pris effet dès le 1^{er} décembre 2022 et ont jeté les bases du projet de budget pour l'exercice 2023/24.

21. Le projet de budget pour l'exercice 2023/24 tient compte des projets d'infrastructure dans le cadre desquels les installations du quartier général et des secteurs seront rénovées et de gros travaux de remise en état et d'entretien seront effectués afin d'atténuer les risques de catastrophe environnementale et d'améliorer les conditions de vie et de travail ainsi que l'hygiène et la sécurité au travail du personnel militaire et civil de la Force, ainsi que de donner la priorité aux logements adaptés aux besoins des femmes. Ces projets visent à mettre les locaux de la Force en

conformité avec les normes pertinentes de l'ONU et à renforcer la sûreté et la sécurité, conformément aux priorités de l'initiative Action pour le maintien de la paix Plus et à la résolution 76/274 de l'Assemblée générale sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies et du personnel des missions. Ils ciblent des zones clés, notamment les installations de stockage de carburant, les logements et les structures de détente et de loisir du personnel militaire, les postes d'observation militaires, les structures de protection des forces et les zones de travail des civils. En outre, la Force continuera d'accroître l'efficacité et l'efficacités de ses opérations en améliorant le matériel, les logiciels et les services informatiques devant l'aider dans les domaines de la protection des forces, de la perception de la situation ainsi que de la détection et de la notification des atteintes à la résolution 1701 (2006).

22. Parmi les grands projets d'infrastructure portant sur la rénovation des installations du quartier général et des secteurs et la réalisation de gros travaux de remise en état et d'entretien qui sont considérés comme prioritaires par la FINUL pour l'exercice 2023/24, on peut citer : a) le déplacement de la station-service souterraine vieille de 30 ans et la construction des installations devant la remplacer pour atténuer les risques environnementaux liés aux fuites de carburant et d'eau souterraine et les risques pour la sécurité du personnel de la FINUL résultant de l'emplacement de la station actuelle, qui est proche de la principale voie d'accès au camp ; b) la construction de miradors et d'abris pour renforcer les postes d'observation de la FINUL, ce qui permettra d'accroître la capacité de la Force de mener ses opérations et ainsi de s'acquitter de son mandat, notamment s'agissant de signaler les atteintes à la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité ; c) le remplacement progressif des infrastructures obsolètes servant au contrôle de l'accès des véhicules aux locaux de la FINUL et de l'entrée consacrée aux piétons, en vue de protéger le personnel et les biens de l'ONU ; d) la construction d'un système d'évacuation des boues de décantation dans la zone d'opérations de la Force pour remplacer le système existant, qui est irréparable, compte tenu du fait que ce dispositif n'est toujours pas disponible dans le pays hôte.

23. Non contente d'exécuter de grands projets d'infrastructure, la Force continue aussi d'examiner l'état de ses biens et appliquera les mesures prévues pour la cinquième année du plan de remplacement du matériel étalé sur cinq ans pour ce qui est des installations et infrastructures, des transports terrestres, des opérations aériennes et des services de santé. L'exercice 2023/24 sera la quatrième année de mise en œuvre du plan quinquennal de remplacement échelonné du matériel composant l'infrastructure informatique et de communication qui permet à la Force de mener à bien ses activités. Les plans et les prévisions de dépenses correspondantes dont il est tenu compte dans le projet de budget pour l'exercice 2023/24 concernent le remplacement de 16 modules préfabriqués, de 106 véhicules ayant dépassé le kilométrage autorisé ou leur durée d'utilité de plusieurs années, de 4 groupes électrogènes de 1 250 kVA pour assurer un fonctionnement efficace et la fourniture de services énergétiques fiables au quartier général de la FINUL, de 605 climatiseurs conventionnels contenant des fluides réfrigérants nocifs et de 674 articles courants relatifs à l'informatique, y compris les brouilleurs électroniques installés dans les véhicules de l'ONU pour contrer les bombes placées en bord de route ou les engins explosifs improvisés, et aux dispositifs médicaux.

24. La FINUL continue d'œuvrer à la réalisation, d'ici à 2023, des objectifs inscrits dans la stratégie environnementale de l'ONU pour les opérations de paix (2017-2023). Les activités environnementales se déclinent en un large éventail : application du cadre réglementaire environnemental de la Force et réalisation d'évaluations environnementales ; amélioration de la gestion des déchets solides grâce à la séparation à la source des déchets solides dangereux et non dangereux ; traitement

des eaux usées dans les camps et élimination des boues résiduelles conformément à la stratégie ; mise en place de diverses mesures de protection (bassins de confinement de carburant et de lubrifiant, bassins de confinement des fuites et déversements de carburant de groupe électrogène, drainage) ; construction d'ateliers dotés de dispositifs de drainage et de déshuilage ; réalisation d'économies de ressources grâce à l'augmentation de la part des énergies renouvelables.

25. Étant donné que le réseau électrique du pays ne s'étend pas jusqu'au quartier général de la FINUL, dont l'emplacement est isolé, la Force dépend des groupes électrogènes. Pour atténuer son impact sur l'environnement, la FINUL continuera de remplacer les groupes électrogènes qui doivent l'être par des modèles économes en carburant et respectueux de l'environnement. Elle continuera d'augmenter progressivement ses capacités en matière d'énergie solaire dans le cadre de ses efforts visant à atteindre les principaux objectifs en matière d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de carbone, tels qu'ils figurent dans les plans de gestion de l'infrastructure énergétique et dans le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030), l'objectif à long terme étant de profiter du remplacement de certains générateurs de la centrale électrique du quartier général pour lancer un projet lié aux énergies renouvelables de plus grande ampleur. En outre, la Force travaillera avec ses contingents pour encourager la modernisation des logements et des appareils appartenant aux contingents, le cas échéant, moyennant le déploiement de systèmes hybrides solaires photovoltaïques à faible pénétration, qui ont pour fonction d'économiser l'énergie. Elle continuera de remplacer les ampoules classiques par des systèmes d'éclairage à haut rendement énergétique qui utilisent des diodes électroluminescentes (LED) et consomment 30 % à 50 % d'énergie en moins, et les climatiseurs qui émettent des gaz à fort potentiel de réchauffement planétaire et qui ont dépassé leur durée d'utilité par des climatiseurs dotés d'onduleurs à courant continu qui émettent des gaz plus sûrs et consomment 18 % à 30 % d'énergie en moins, ce qui réduira la consommation de carburant et les émissions de carbone. La récupération de l'eau de pluie, l'installation d'équipements économes en eau et l'utilisation de l'eau traitée par la station d'épuration à des fins d'irrigation se poursuivront et seront intégrées dans les activités d'entretien courant.

26. Sachant qu'un examen complet des besoins en personnel civil a été réalisé en 2020 et que les recommandations ont été appliquées dans le cadre des budgets approuvés pour les exercices 2021/22 et 2022/23, sans qu'il y ait de modification significative des tâches incombant à la Force, le projet de budget pour l'exercice 2023/24 ne prévoit qu'une seule modification des effectifs. Il est proposé de réaffecter un poste d'assistant(e) administratif(ve) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), qui deviendrait un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information géospatiale (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) à la Section des technologies afin de faciliter la mise en œuvre de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies.

27. En outre, bien que le tableau d'effectifs approuvé de la FINUL comporte déjà une grande part de postes soumis à recrutement national, la Force a examiné la situation d'un plus grand nombre de postes et constaté que son effectif se composait de 845 postes civils autorisés et que les titulaires de 88 % de ces postes exerçaient des fonctions d'appui. Le ratio entre les postes autorisés soumis à recrutement international (255) et ceux soumis à recrutement national (590) est de 1:2,3, soit un taux de 69,8 %. Ce chiffre a pu être atteint grâce à la mise en œuvre des recommandations découlant des examens des besoins en personnel civil réalisés en 2015 et en 2020.

28. Le montant estimatif des ressources nécessaires au fonctionnement de la Force pour l'exercice 2023/24 fait apparaître une augmentation dans les trois catégories

suivantes : militaires et personnel de police, principalement au titre du matériel majeur appartenant aux contingents, étant donné qu'un contingent passe de matériel appartenant à l'ONU à du matériel appartenant aux contingents et que les taux de remboursement du coût des contingents et le montant des indemnités spéciales ont été révisés, au titre des frais de voyages engagés pour le déploiement, la relève et le rapatriement et au titre des opérations maritimes et fluviales des contingents ; personnel civil, principalement en raison de la révision à la hausse des barèmes des traitements des fonctionnaires recrutés sur le plan international et national ; dépenses opérationnelles, principalement aux rubriques Installations et infrastructures, Transports terrestres et Fournitures, services et matériel divers du fait de la hausse mondiale des coûts du carburant et du fret et du remplacement continu des actifs conformément au plan quinquennal par étapes approuvé par la mission.

C. Coopération au niveau régional

29. Une priorité essentielle pour la FINUL est de contribuer à une application systématique et globale de la résolution 1701 (2006), de façon à assurer une plus grande cohérence entre les travaux de la Force et ceux du Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban. Les effets de synergie entre les deux entités sont essentiels à la bonne application de la résolution 1701 (2006) au niveau stratégique. En coordination avec le Bureau de la Coordonnatrice spéciale et les partenaires internationaux, la Force continuera de solliciter les États Membres pour obtenir l'aide internationale nécessaire au développement des capacités de l'Armée libanaise, dont l'objectif à long terme est d'assumer progressivement les responsabilités en matière de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL et dans les eaux territoriales libanaises, dans le cadre du processus de dialogue stratégique. La FINUL, par l'intermédiaire de sa cellule d'analyse conjointe, partagera et échangera des informations et des analyses sur l'évolution de la situation au Liban, en Israël et en République arabe syrienne avec l'Organisme des Nations Unies chargé de la surveillance de la trêve (ONUST) et la Force des Nations Unies chargée d'observer le dégageant (FNUOD). Dans ce contexte, une réunion sera tenue chaque mois en visioconférence et fera intervenir des analystes de l'information et des spécialistes des affaires politiques. À cette occasion, des rapports opérationnels et des produits analytiques seront communiqués.

30. La FINUL continuera d'entretenir une coordination étroite entre sa direction et celle du Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban en ce qui concerne les objectifs stratégiques et politiques à plus long terme afin de favoriser l'application intégrale de la résolution 1701 (2006), notamment en ce qui concerne les capacités dont dispose l'État dans le sud du Liban et l'objectif général consistant à instaurer un cessez-le-feu permanent entre Israël et le Liban. Elle renforcera en outre sa coopération avec les missions présentes dans la région afin de mettre en commun des informations et de coordonner les activités de manière plus complète dans le cadre de réunions régionales, de conférences régionales destinées aux commandants des forces et d'échanges réguliers d'informations et d'analyses. Par ailleurs, elle continuera de coopérer et de collaborer étroitement avec la FNUOD, l'ONUST et la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre (UNFICYP), ainsi qu'avec le Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient basé à Jérusalem.

31. Comme suite aux recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir A/61/886) et à l'approbation de l'Assemblée générale (voir la résolution 61/276), la Section régionale déontologie et discipline a été créée au sein de la FINUL au titre du cadre opérationnel de déontologie et de discipline applicable aux missions de maintien de la paix. Elle continuera de

s'acquitter de son mandat régional consistant à mettre en œuvre la stratégie à trois volets de l'Organisation en matière de gestion des fautes professionnelles (prévention, répression et réparation) afin d'améliorer l'aide qu'elle apporte aux missions et aux bureaux d'appui dans la région (Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, Bureau du Coordonnateur spécial des Nations Unies pour le processus de paix au Moyen-Orient, FNUOD, UNFICYP, FINUL, Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), Mission d'appui des Nations Unies en Libye et ONUST). Cette aide prendra la forme d'activités de prévention, telles que des cours d'initiation et de remise à niveau, des évaluations des risques et l'élaboration de plans d'action pour la gestion des risques de faute en tenant compte des circonstances propres à chaque mission, ainsi que de campagnes d'information et d'activités de renforcement des capacités à l'intention des coordonnateurs pour les questions de déontologie et de discipline.

32. Les activités de prévention seront menées dans le cadre de programmes de formation et de sensibilisation intensifs, qui mettront l'accent sur la politique de tolérance zéro du Secrétaire général à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles, de la fraude et du harcèlement sexuel et qui seront mis en œuvre dans les entités couvertes par la Section régionale déontologie et discipline. Le traitement des allégations de faute aidera à apporter l'assistance nécessaire aux victimes d'exploitations et d'atteintes sexuelles et facilitera la participation aux réseaux nationaux de l'équipe de pays servant à lutter contre ces sévices. Selon le cadre opérationnel de la Section, les services fonctionnels fournis aux autres missions le sont à titre gracieux. Les coûts directs liés à la prestation de services tels que la formation et l'estimation des risques, comme les frais de voyage officiels liés aux déplacements dans les missions faisant l'objet d'un tel appui, sont supportés par les missions bénéficiaires.

33. Sous l'égide du Service régional des technologies créé en 2010 par l'Assemblée générale par sa résolution 64/282, la FINUL a été chargée d'assurer une direction et une supervision stratégiques auprès des unités du Service des technologies et de permettre la réalisation des objectifs stratégiques consistant à réduire les disparités dans la prestation de services entre les missions, à produire des économies d'échelle et à éliminer les chevauchements d'activités en ce qui concerne la fourniture de services informatiques dans les quatre missions de maintien de la paix actives dans la région (FINUL, FNUOD, ONUST et de UNFICYP) et aux autres entités des Nations Unies présentes dans la région 1. La FINUL continuera d'assurer, à l'échelle régionale, la coordination et la gestion des services technologiques pour les entités de la région 1, dont le nombre s'est accru et s'établit maintenant à 18 opérations de maintien de la paix et missions politiques spéciales : Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, FNUOD, UNFICYP, FINUL, Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient, ONUST, Groupe d'observateurs militaires des Nations Unies dans l'Inde et le Pakistan, Centre régional des Nations Unies pour la diplomatie préventive en Asie centrale, Mission d'assistance des Nations Unies en Afghanistan, Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, MINUAAH, Équipe d'enquêteurs des Nations Unies chargée de concourir à amener Daech/État islamique d'Iraq et du Levant à répondre de ses crimes, Bureau du Conseiller spécial du Secrétaire général pour Chypre, Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et Mission de vérification des Nations Unies en Colombie.

34. Afin d'améliorer la prestation des services informatiques et de mieux aligner ces derniers sur les objectifs et priorités stratégiques du Bureau de l'informatique et des communications tel que restructuré, ainsi que d'appuyer la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, les objectifs stratégiques du cadre régional ont été élargis. Ils consistent notamment à promouvoir le respect de la stratégie et des orientations en matière d'informatique et de communications et à fournir un cadre pour le partage des meilleures pratiques et des nouvelles initiatives. Pour atteindre ces objectifs, le Service régional des technologies organisera une conférence annuelle à l'intention des entités de la région 1 afin d'examiner des stratégies communes et de mettre en œuvre des solutions technologiques pour résoudre leurs problèmes opérationnels, d'aligner les plans de travail sur les initiatives institutionnelles et régionales et de mettre en place des réseaux et des outils technologiques collaboratifs. La FINUL coordonnera les activités intermissions à l'appui de la mise en œuvre des plans régionaux et jouera le rôle d'agent de liaison principal avec le Bureau de l'informatique et des communications et les entités de la région 1 pour ce qui est des politiques et plans mondiaux. Elle continuera également de fournir des services d'accès au Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et au Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, selon le principe du recouvrement des coûts.

35. En ce qui concerne le VIH/sida, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (voir [A/66/718/Add.4](#)), la FINUL assurera la coordination des services régionaux partagés pour l'ONUST, la FNUOD, l'UNFICYP, le Bureau du Coordonnateur spécial pour le processus de paix au Moyen-Orient et le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, afin que les missions de la région soient mieux préparées en ce qui concerne le VIH/sida grâce à la promotion de la santé, la prévention de l'exposition aux risques et l'atténuation de l'incidence du VIH/sida sur les missions, le personnel, les États Membres contributeurs et les communautés d'accueil. Les activités qui font l'objet d'une coordination au niveau des missions et aux échelons national, régional et international sont les suivantes : séances d'orientation obligatoires sur le VIH, prise en compte des questions relatives au VIH/sida dans les tâches confiées aux missions, fourniture de supports pédagogiques, adoption de mesures de sécurité universelles, gestion de la prophylaxie postexposition, prestation de services de consultation et de dépistage anonymes et volontaires, promotion des droits humains en vue de favoriser l'élimination de la stigmatisation et de la discrimination liées au VIH et analyse des alertes rapides en rapport avec l'épidémie. Tous les services assurés par la FINUL sont fournis selon le principe du recouvrement des coûts.

36. La FINUL continuera non seulement de fournir aux autres missions de maintien de la paix présentes dans la région un appui à la formation, mais aussi de dispenser ses programmes de formation en interne. Elle favorisera la coordination du réseau mondial de formation entre les missions de maintien de la paix et, lorsque les besoins en formation sont communs à toutes les entités des Nations Unies actives dans la région et que les ressources approuvées le permettent, elle fournira un appui à la formation à ces entités des Nations Unies afin de réduire au minimum les chevauchements d'activités et d'accroître l'efficacité de l'appui à la formation. En outre, elle enverra des formateurs pour dispenser des cours en présentiel, si les missions en font la demande. Tous les coûts associés à la formation sont couverts par la mission qui demande une formation spécifique ou qui participe à des cours de formation généraux coordonnés par la FINUL.

37. La FINUL continuera d'être épaulée par le Bureau d'appui commun de Koweït, où un(e) fonctionnaire recruté(e) sur le plan international et deux agents des services généraux s'occupent du traitement des états de paie du personnel recruté sur le plan

national et du personnel en tenue de la Force, et continuera d'appuyer les fonctions bancaires internes qui sont centralisées pour le Liban à la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale en mettant à disposition un(e) fonctionnaire recruté(e) sur le plan international et deux agents des services généraux.

38. La FINUL continuera de prêter un soutien administratif et logistique, selon les besoins, aux entités des Nations Unies et aux acteurs externes actifs dans la zone d'opérations. Elle continuera également d'aider le Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban à établir des états financiers mensuels et des rapports financiers de fin d'année qui sont conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public, à titre gracieux. En outre, elle concourra au processus d'achat en prévoyant et en engageant des dépenses pour les biens, les matériaux et les services, en traitant les demandes de remboursement de frais de voyage et en effectuant les paiements aux membres du personnel, aux fournisseurs, aux vacataires et aux sous-traitants. Le soutien logistique prêté par les entrepôts d'approvisionnement et les services de communication sont fournis selon le principe du recouvrement des coûts, comme indiqué dans les informations justificatives concernant du recouvrement des coûts qui figurent dans le rapport sur l'exécution du budget.

39. La FINUL continuera d'épauler l'ONUST lorsque la demande lui en est faite, en assurant des services administratifs concernant tous les services d'alimentation en eau, électricité et chauffage et les services de sécurité à la Maison de la Force située à Baabda, à titre gracieux. Toutes les autres entités n'appartenant pas au système des Nations Unies continueront de recevoir un soutien logistique de la part des entrepôts d'approvisionnement et des services de communication selon le principe du recouvrement des coûts, comme indiqué dans les informations justificatives qui figurent à ce sujet dans le rapport sur l'exécution du budget.

D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays

40. L'objectif de la collaboration de la FINUL avec l'équipe de pays est de faire participer les entités des Nations Unies à un programme de travail élargi, en vue de renforcer l'autorité civile dans le sud du Liban. La FINUL continuera de coopérer étroitement avec l'équipe de pays des Nations Unies, l'équipe de pays pour l'action humanitaire et d'autres partenaires en participant régulièrement aux réunions de coordination, aux réunions des groupes de travail sur les questions importantes (contributions à l'égalité des genres, rapports sur les droits humains, protection de l'enfance ou relèvement communautaire), ainsi qu'aux activités ayant une incidence sur la zone d'opérations de la Force. Dans le cadre de réunions de coordination régulières avec l'équipe de pays, elle promouvra des objectifs communs et continuera de coopérer dans sa zone d'opérations avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture. Elle participera aux activités des groupes de travail régionaux interinstitutions et sectoriels qui se réunissent à Tyr pour partager leurs informations et connaissances, planifier des activités communes, améliorer les effets de synergie et éviter les doubles emplois. Elle continuera de prendre part et de contribuer à la planification des activités conjointes pour le pilier Paix et sécurité du cadre stratégique des Nations Unies. En collaboration avec les partenaires des Nations Unies et d'autres acteurs, elle examinera les moyens de mettre en œuvre conjointement des initiatives et des projets à effet rapide ciblant les populations.

41. La FINUL poursuivra sa collaboration avec la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires internationaux à Beyrouth afin de mobiliser le soutien des donateurs en faveur de l'Armée libanaise, en particulier pour prêter un appui constant aux activités du quartier général du régiment type qui a été établi dans le sud du Liban en 2022, y compris en vue du déploiement intégral du régiment, et de la Section de l'Armée libanaise chargée des questions de genre, créée il y a peu.

E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

42. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

Direction exécutive et gestion

43. Le Bureau du (de la) Chef de la mission et commandant(e) de la force assurera la direction exécutive et l'administration de la mission.

Tableau 1
Ressources humaines : direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies				
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	Total
Bureau du (de la) Chef de la mission et commandant(e) de la force													
Postes approuvés 2022/23	1	–	1	–	1	3	1	3	4	–	–	–	7
Postes proposés 2023/24	1	–	1	–	1	3	1	3	4	–	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Bureau du (de la) commandant(e) adjoint(e) de la force													
Postes approuvés 2022/23	–	1	–	–	1	2	–	–	–	–	–	–	2
Postes proposés 2023/24	–	1	–	–	1	2	–	–	–	–	–	–	2
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Emplois de temporaire approuvés^a 2022/23													
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés^a 2023/24													
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel													
Effectif approuvé 2022/23	–	1	1	–	1	3	–	–	–	–	–	–	3
Effectif proposé 2023/24	–	1	1	–	1	3	–	–	–	–	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national		Volontaires des Nations Unies				
	SGA- SSG	D-2- D-1	P-5- P-4	P-3- P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires	Volontaires	Total partiel	Total
										recrutés sur le plan international	recrutés sur le plan national		
Bureau du (de la) Coordonnateur(trice) principal(e)													
Postes approuvés 2022/23	–	1	6	4	2	13	–	4	4	–	–	–	17
Postes proposés 2023/24	–	1	6	4	2	13	–	4	4	–	–	–	17
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires juridiques													
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	1	1	4	1	1	2	–	–	–	6
Postes proposés 2023/24	–	–	2	1	1	4	1	1	2	–	–	–	6
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section régionale déontologie et discipline													
Postes approuvés 2022/23	–	–	3	1	2	6	1	–	1	–	–	–	7
Postes proposés 2023/24	–	–	3	1	2	6	1	–	1	–	–	–	7
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Groupe consultatif sur les questions de genre													
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	–	–	1	1	1	2	–	–	–	3
Postes proposés 2023/24	–	–	1	–	–	1	1	1	2	–	–	–	3
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (postes)													
Effectif approuvé 2022/23	1	2	13	6	7	29	4	9	13	–	–	–	42
Effectif proposé 2023/24	1	2	13	6	7	29	4	9	13	–	–	–	42
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (emplois de temporaire)													
Emplois de temporaire approuvés ^a 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Emplois de temporaire proposés ^a 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	–	–	–	–	–	1
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (emplois de temporaire inclus)													
Effectif approuvé 2022/23	1	2	14	6	7	30	4	9	13	–	–	–	43
Effectif proposé 2023/24	1	2	14	6	7	30	4	9	13	–	–	–	43
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Bureau du (de la) commandant(e) adjoint(e) de la force

Tableau 2

Ressources humaines : Bureau du (de la) commandant(e) adjoint(e) de la force

	<i>Variation</i>	<i>Classe</i>	<i>Titre ou fonction</i>	<i>Modification</i>	<i>Description</i>
Emploi de temporaire	–	P-4	Spécialiste de la gestion de programme	Maintien	
Total	–		(voir tableau 1)		

44. Les postes et emplois de temporaire approuvés pour le Bureau du (de la) commandant(e) adjoint(e) de la force sont au nombre de trois : un poste de commandant(e) adjoint(e) de la force (D-2), un emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (P-4) et un poste d'assistant(e) administratif(ive) (agent(e) du Service mobile). Le (la) commandant(e) adjoint(e) de la force est responsable des enquêtes concernant les violations présumées de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité qui sont menées par l'intermédiaire de la Cellule des enquêtes techniques ; supervise et dirige l'équipe spéciale chargée du levé topographique des terres domaniales ; assure le commandement tactique des unités de police militaire internationale ; apporte un appui au (à la) Chef de la mission et commandant(e) de la force en matière de sécurité. Le (la) commandant(e) adjoint(e) de la force remplace le (la) Chef de la mission et commandant(e) de la force et assume le commandement militaire en son absence et, si nécessaire, assume le rôle de chef de la mission par intérim si le (la) Chef de la mission et commandant(e) de la force et le (la) Chef adjoint(e) de la mission et Directeur(trice) des affaires politiques et civiles s'absentent en même temps.

45. Le Service de la lutte antimines fournit des services à la FINUL dans le cadre du partenariat conclu de longue date avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS), conformément au mémorandum d'accord-cadre qui existe entre l'ONU et l'UNOPS. L'emploi de temporaire de spécialiste de la gestion de programme (P-4) a été créé le 1^{er} juillet 2022, comme suite aux recommandations des organes de contrôle relatives au renforcement de la présence du Secrétariat sur le terrain et à la mise en œuvre directe de certains aspects du programme de lutte antimines. Avant le 1^{er} juillet 2022, ces fonctions étaient sous-traitées par l'intermédiaire de l'UNOPS et étaient budgétisées au titre des dépenses opérationnelles (fournitures, services et matériel divers – services de détection des mines et de déminage).

46. Dans ce contexte, il est proposé de maintenir un emploi de temporaire (voir tableau 2), dont le (la) titulaire continuerait de diriger le programme de lutte antimines de la Force et les activités menées pour s'assurer de la qualité du travail des contingents de déminage de la FINUL, lesquelles permettent de vérifier si ces contingents sont capables de nettoyer des champs de mines ou d'enlever des restes explosifs de guerre dans le respect des normes internationales établies en la matière.

47. Le (la) titulaire continuerait de rendre compte au (à la) commandant(e) adjoint(e) de la force, s'attacherait tout particulièrement à faire en sorte que les contingents de déminage puissent mener leurs opérations en toute sécurité et de la manière la plus productive possible, et jouerait un rôle essentiel dans la coordination et le suivi opérationnel des activités de déminage entreprises par la Force dans le cadre d'un mémorandum d'accord conclu entre l'ONU et le Gouvernement libanais. Le (la) titulaire continuerait d'apporter une assistance technique en matière de lutte antimines et d'enlèvement des engins explosifs dans les zones prioritaires de la zone d'opérations de la FINUL et collaborerait étroitement avec le Service de la lutte

antimines en vue de s'assurer de la qualité du travail des contingents chargés de l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre dans la zone d'opérations, afin de garantir leur sûreté et leur sécurité et de contribuer à une zone d'opérations sûre et sécurisée dans le sud du Liban.

Composante 1 : opérations

48. La FINUL continuera de mettre l'accent sur les activités opérationnelles et stratégiques qu'elle mène en application des dispositions des résolutions 1701 (2006) et 2650 (2022) du Conseil de sécurité pour pérenniser la cessation des hostilités et maintenir un environnement stable et sûr, exempt de tous personnels armés, biens ou armes non autorisés dans la zone comprise entre la Ligne bleue et le Litani. Elle continuera également d'appuyer le renforcement des capacités de l'Armée libanaise dans le cadre du dialogue stratégique, en lui dispensant une formation technique et en mobilisant l'appui international en faveur du développement des capacités en prévision du transfert, à terme, des responsabilités du Groupe d'intervention navale de la Force à la marine libanaise. Après l'inauguration du projet de régiment type en juin 2022 et le déploiement d'une première compagnie, la FINUL continuera de promouvoir ledit projet et d'intensifier les activités de coopération civilo-militaire menées conjointement avec le centre de coordination civilo-militaire et la section chargée des questions de genre (créée le 21 décembre 2021) de l'Armée libanaise. Elle maintiendra également son appui à l'Armée libanaise au moyen d'activités opérationnelles conjointes organisées quotidiennement, telles que des patrouilles, des activités d'observation et des formations.

49. La FINUL continuera d'utiliser ses dispositifs de liaison et de coordination, uniques en leur genre, avec les Forces de défense israéliennes et l'Armée libanaise afin d'atténuer et d'apaiser les tensions le long de la Ligne bleue. Elle continuera également de faciliter les réunions du mécanisme tripartite afin de collaborer avec les parties en vue d'assurer le strict respect de la Ligne bleue, notamment en s'entretenant avec les parties sur les questions litigieuses touchant aux activités de suivi et d'enregistrement des violations de la Ligne et aux enquêtes y relatives, ainsi qu'aux activités visant à signaler la Ligne de manière visible. Elle continuera en outre de demander le retrait complet des Forces de défense israéliennes de la partie nord de Ghajar et d'une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue.

50. Comme auparavant, la FINUL œuvrera en faveur de l'application intégrale de la résolution 1701 (2006). Dans le cadre d'une démarche globale visant à renforcer l'autorité de l'État et des organismes chargés de la sécurité dans le sud du Liban, la FINUL, le Bureau de la Coordonnatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban et l'équipe de pays des Nations Unies se coordonneront efficacement, et des échanges de haut niveau seront organisés avec les ministères et les autorités. La FINUL continuera d'accorder la priorité à l'établissement de relations avec la population locale en menant des projets à effet rapide pour renforcer la confiance ainsi que des initiatives stratégiques de communication coordonnées (activités d'information à l'intention de la population locale, tenue de réunions régulières avec les municipalités et les chefs religieux, messages ciblés visant à mieux faire connaître les activités relevant du mandat de la Force).

51. Pour assurer la sécurité du personnel de la FINUL et créer un environnement stable et sûr dans le sud du Liban, le personnel des contingents continuera d'éliminer les mines, les restes explosifs de guerre et les engins explosifs improvisés dans les zones où la Force est déployée. Les contingents continueront également de maintenir les voies d'accès à la Ligne bleue, dont ils assureront le marquage visible.

1.1 Existence d'un environnement stable et sûr dans le sud du Liban

1.1.1 Absence d'incursions aériennes, maritimes ou terrestres et d'échanges de tirs le long de la Ligne bleue (2021/22 : 671 violations aériennes et 1 002 violations terrestres ; 2022/23 : 1 598 violations aériennes et 1 380 violations terrestres ; 2023/24 : 1 598 violations aériennes et 1 380 violations terrestres)

1.1.2 Déploiement de l'Armée libanaise dans toute la région située au sud du Litani, y compris dans la partie de la ville de Ghajar et une zone adjacente situées au nord de la Ligne bleue

1.1.3 Absence de personnel armé, de matériel et d'armes dans la zone située entre la Ligne bleue et le Litani, à l'exception de ceux de l'Armée libanaise et de la FINUL

1.1.4 Participation des deux parties à des réunions tripartites et maintien de dispositifs de liaison et de coordination

1.1.5 Agrandissement de la zone exempte de mines et de restes explosifs de guerre (2021/22 : 24 822 m² ; 2022/23 : 30 000 m² ; 2023/24 : 30 000 m²)

1.1.6 L'Armée libanaise est de plus en plus en mesure de se charger des opérations d'interdiction maritime

Produits

- 1 255 600 jours-personnes de patrouille motorisée autonome, avec moyens de réserve, d'intervention rapide, de reconnaissance, d'action et de protection militaire
- 642 400 jours-personnes de présence aux postes d'observation autonomes
- 1 022 heures de patrouille aérienne le long de la Ligne bleue et de vol de reconnaissance dans la zone d'opérations
- 438 heures de vol aux fins de la constatation des problèmes et des mouvements opérationnels au titre du transport de matériel de combat, des fonctions de commandement et de contrôle et des activités de liaison et de formation
- 1 242 jours-navire de patrouille navale aux fins de la surveillance de la frontière maritime du Liban, y compris dans le cadre d'exercices opérationnels conjoints avec l'Armée libanaise
- 300 heures de vol aux fins des activités de patrouille d'interception et des opérations dans la zone d'opérations maritimes
- 233 600 jours-personnes aux fins des activités opérationnelles coordonnées avec l'Armée libanaise
- Organisation de 1 200 exercices, séminaires, ateliers, conférences et stages de formation communs coordonnés avec les branches terrestres et maritimes de l'Armée libanaise en vue de renforcer leurs capacités tactiques et opérationnelles et d'améliorer la coordination entre l'Armée et la FINUL sur les plans opérationnel et tactique, de façon à accroître l'efficacité des opérations combinées
- Établissement de 3 rapports du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur l'application de la résolution [1701 \(2006\)](#), ainsi que de rapports ponctuels sur des questions particulières intéressant le Conseil, et présentation périodique de rapports internes au Siège de l'Organisation des Nations Unies

- Liaison quotidienne et hebdomadaire, communication et échange d'informations avec les deux parties sur des questions liées à la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité qui exigent une attention immédiate
- Tenue de réunions tripartites présidées et appuyées par la FINUL toutes les six semaines environ, et tenue de réunions bilatérales avec les parties, selon les besoins
- Conduite d'enquêtes sur les violations présumées de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité et sur les autres faits propices à exacerber les tensions dans la zone d'opérations, selon les besoins, et présentation de rapports au Conseil, dans des délais raisonnables, sur l'achèvement de ces enquêtes ou les mesures de suivi mises en œuvre
- Organisation de 7 réunions par jour en moyenne aux fins du traitement rapide des réclamations relatives aux opérations de la FINUL adressées par des membres de la population locale et mise en œuvre d'activités de renforcement de la confiance accompagnées de messages visant à promouvoir l'acceptation du mandat de la Force par la population
- Organisation de réunions hebdomadaires (> 100) et ponctuelles avec les autorités libanaises et israéliennes, les représentants du corps diplomatique et les bureaux des Nations Unies sur les moyens à mettre en œuvre pour mieux faire comprendre le mandat, le rôle et les activités de la FINUL
- Organisation de 8 réunions d'information à l'intention des États Membres, des pays fournisseurs de contingents et des pays donateurs portant sur des questions opérationnelles intéressant la FINUL, la coopération avec l'Armée libanaise et le renforcement des capacités de cette dernière aux fins de l'application de la résolution 1701 (2006)
- Établissement de 4 000 rapports sur la couverture médiatique des activités de la FINUL et de l'actualité régionale relative à la mission et suivi, traduction et analyse de cette couverture au quotidien
- Mise en œuvre de 580 initiatives générant une couverture médiatique (manifestations, visites, entretiens, points de presse et communiqués de presse ou déclarations à la presse), publication quotidienne des dernières nouvelles en anglais et en arabe sur le site Web de la FINUL et sur les médias sociaux et mise à profit d'occasions stratégiques (aux niveaux mondial et local) pour accroître la visibilité et la portée des activités de la mission, ainsi que l'appui dont elles bénéficient
- Production de 78 épisodes radiophoniques et vidéo (chacun produit en anglais et en arabe) et de 460 messages promotionnels radiophoniques tenant compte des questions de genre en vue de leur diffusion sur les chaînes de radio et de télévision locales ainsi que sur les sites Internet officiels, et portant notamment sur le mandat, les opérations et les activités de maintien de la paix de la Force, sur la coordination entre celle-ci et l'Armée libanaise et sur d'autres sujets pertinents, selon les besoins
- Réalisation de 10 reportages à envoyer aux chaînes de radio libanaises et de 5 séquences vidéo en vue de leur diffusion sur des chaînes de télévision locales et internationales. Diffusion de photographies illustrant 160 activités ou manifestations internes et 100 activités externes dans la zone d'opérations
- Découverte et destruction de 4 000 mines terrestres et restes explosifs de guerre, et déminage de 30 000 m² de terrain afin d'ouvrir et de maintenir des voies d'accès en vue du marquage de la Ligne bleue et des zones situées autour des positions des Nations Unies, de renforcer la sécurité des mouvements de la Force et d'assurer une plus grande sécurité dans le sud du Liban
- Organisation de 30 réunions de liaison avec le Centre libanais de lutte antimines afin de définir les zones à faire déminer par la FINUL en priorité et de fournir aux communautés touchées des conseils techniques et un appui en matière de sensibilisation aux risques
- Élaboration et fourniture dans la zone de mission de 2 kits de familiarisation et d'accréditation destinés à former les unités militaires de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions à l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre

- Conduite de 200 visites d'assurance de la qualité afin de vérifier que les unités militaires de déminage et de neutralisation des explosifs et munitions procèdent à l'élimination des mines et des restes explosifs de guerre en toute sécurité et conformément aux normes nationales et internationales de la lutte antimines
- Organisation de 15 séances de sensibilisation aux engins explosifs dans le cadre des séances d'initiation et de formation à la sécurité et à la sûreté en mission de la FINUL

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban

1.2.1 Tous les conseils municipaux de la zone d'opérations de la FINUL sont pleinement opérationnels, de même que les institutions civiles et religieuses (2021/22 : 145 conseils municipaux et institutions ; 2022/23 : 145 conseils municipaux et institutions ; 2023/24 : 145 conseils municipaux et institutions)

1.2.2 L'Armée libanaise fait respecter la zone d'exclusion du personnel armé, du matériel et des armes autres que ceux du Gouvernement libanais ou de la FINUL

1.2.3 Le personnel de l'Armée libanaise a renforcé les capacités de coordination civilo-militaire grâce à des activités conjointes, des échanges réguliers d'informations et la mobilisation d'un financement extérieur

Produits

- Tenue de 24 réunions avec les autorités centrales libanaises, dont les ministères chargés de fournir des services publics, sur l'extension de l'autorité du Gouvernement libanais dans le sud du Liban, ainsi qu'avec les organismes publics centraux ou régionaux chargés de fournir des services publics à la population du sud du Liban, à l'appui de la mise en œuvre des priorités et stratégies nationales
- Fourniture de conseils au Bureau de la Coordinatrice spéciale des Nations Unies pour le Liban, à d'autres institutions spécialisées, fonds, programmes et bureaux des Nations Unies, aux représentants du corps diplomatique et aux organisations non gouvernementales sur l'application systématique et globale de la résolution [1701 \(2006\)](#) du Conseil de sécurité et d'autres résolutions, et sur la situation générale dans le sud du Liban, en particulier les conditions de sécurité dans la zone d'opérations de la FINUL, coordination des activités avec ces entités et communication avec les donateurs potentiels
- Liaison et coordination, dans le cadre de réunions et de groupes de travail, avec les institutions spécialisées des Nations Unies et les organisations non gouvernementales internationales et locales intervenant dans le sud du Liban en ce qui concerne la mise en œuvre des programmes, l'échange d'informations et la planification des interventions d'urgence, s'agissant notamment du relèvement, du développement et d'autres questions intersectorielles
- Conduite de 1 examen du plan d'exécution du mandat de la FINUL concernant la protection des civils dans le cadre de la planification des interventions d'urgence en la matière
- Élaboration, sur une base annuelle, de 4 initiatives spéciales destinées à aider les administrations locales à exercer leurs responsabilités plus efficacement, à la demande des collectivités locales
- Organisation de 2 réunions de coordination (ou plus, selon que le besoin s'en fera sentir) avec l'Armée libanaise et fourniture d'une aide au renforcement de ses capacités dans le cadre du dialogue stratégique, l'accent étant mis sur le projet de régiment type, le renforcement des moyens maritimes des Forces navales libanaises et l'amélioration des activités de coordination et de communication civilo-militaires

- Exécution de 25 projets à effet rapide visant à étendre l'autorité de l'État, à améliorer l'accès aux services de base, à appuyer les opérations de la Force et à faire adhérer la population locale au mandat de la FINUL, ainsi qu'à favoriser les initiatives en matière de gestion des conflits et les mesures de confiance
- Tenue de réunions et organisation de campagnes de sensibilisation, de manifestations et d'activités d'information à l'intention de la population locale, afin de favoriser, au moyen de messages stratégiques, l'établissement de partenariats entre les autorités, institutions et groupes locaux d'une part, et les organisations non gouvernementales internationales et locales, les composantes de la FINUL et les institutions spécialisées des Nations Unies de l'autre, l'objectif étant de faire avancer la réalisation des objectifs de l'Organisation, et d'accompagner, d'étendre et d'accroître le renforcement des capacités, la diffusion de l'information et la sensibilisation au moyen d'activités de formation
- Impression de 20 000 brochures au format de poche et distribution aux casques bleus afin de les familiariser avec les choses à faire et à ne pas faire
- Publication de 18 000 exemplaires en arabe et 4 000 en anglais du calendrier annuel

Facteurs externes

Toutes les parties demeurent résolues à appliquer la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité ; toutes veillent à ce que la FINUL puisse circuler librement

Tableau 3
Ressources humaines : composante 1 (Opérations)

<i>Catégorie de dépenses</i>														<i>Total</i>
<i>I. Contingents</i>														
Effectif approuvé 2022/23														13 000
Effectif proposé 2023/24														13 000
Variation nette														–
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Volontaires des Nations Unies</i>				
	<i>SGA- SSG</i>	<i>D-2- D-1</i>	<i>P-5- P-4</i>	<i>P-3- P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>AN</i>	<i>GN</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan interna- tional</i>	<i>Volontaires recrutés sur le plan national</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Total</i>	
<i>II. Personnel civil</i>														
Bureau du (de la) Chef adjoint(e) de la mission et Directeur(trice) des affaires politiques et civiles														
Postes approuvés 2022/23	–	2	4	2	3	11	1	–	1	–	–	–	12	
Postes proposés 2023/24	–	2	4	2	3	11	1	–	1	–	–	–	12	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Groupe d'appui au Groupe de coordination tripartite														
Postes approuvés 2022/23	–	–	3	–	–	3	–	–	–	–	–	–	3	
Postes proposés 2023/24	–	–	3	–	–	3	–	–	–	–	–	–	3	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
Bureau de Beyrouth														
Postes approuvés 2022/23	–	–	1	–	–	1	–	2	2	–	–	–	3	
Postes proposés 2023/24	–	–	1	–	–	1	–	2	2	–	–	–	3	
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Section de la communication stratégique et de l'information													
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	2	2	6	6	7	13	–	–	–	19
Postes proposés 2023/24	–	–	2	2	2	6	6	7	13	–	–	–	19
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Section des affaires civiles													
Postes approuvés 2022/23	–	1	3	4	1	9	11	1	12	–	–	–	21
Postes proposés 2023/24	–	1	3	4	1	9	11	1	12	–	–	–	21
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (personnel civil)													
Postes approuvés 2022/23	–	3	13	8	6	30	18	10	28	–	–	–	58
Postes proposés 2023/24	–	3	13	8	6	30	18	10	28	–	–	–	58
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (I et II)													
Effectif approuvé 2022/23	–	3	13	8	6	30	18	10	28	–	–	–	13 058
Effectif proposé 2023/24	–	3	13	8	6	30	18	10	28	–	–	–	13 058
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Composante 2 : appui

52. La composante Appui continuera de fournir des services efficaces et performants afin d'aider la Force à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Elle fournira notamment des services au personnel militaire et civil partout où la FINUL est présente. Cet appui portera sur tous les domaines : audit, contrôle des risques et conformité ; opérations aériennes ; budget, finances et communication de l'information ; administration du personnel civil et en tenue ; installations, infrastructures et génie ; gestion de l'environnement ; gestion du carburant ; services liés aux technologies ; services médicaux ; gestion de la chaîne d'approvisionnement ; sécurité ; gestion des véhicules et transports terrestres.

Réalisations escomptées

2.1 Fourniture à la mission, dans les meilleurs délais, de services d'appui efficaces, rationnels et responsables

Indicateurs de succès

2.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2021/22 : 99,9 % ; 2022/23 : ≥ 90 % ; 2023/24 : ≥ 90 %)

2.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2021/22 : 5,1 % ; 2022/23 : 2 % ± 3 % ; 2023/24 : 3,9 % ± 3 %)

2.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2021/22 : 38,5 % ; 2022/23 : ≥ 38 % ; 2023/24 : ≥ 38 %)

2.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve jusqu'à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2021/22 : 65 jours ; 2022/23 : ≤ 78 jours à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7) ; 2023/24 : ≤ 120 jours à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

2.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date de publication des avis de vacance à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2021/22 : 113 jours ; 2022/23 : ≤ 120 jours à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 ; 2023/24 : ≤ 120 jours à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7)

2.1.6 Note globale dans le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2021/22 : 85 ; 2022/23 : 100 ; 2023/24 : 100)

2.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2021/22 : 89,1 % ; 2022/23 : ≥ 85 % ; 2023/24 : ≥ 85 %)

2.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

2.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clés de résultats (2021/22 : 1 857 ; 2022/23 : $\geq 1 800$; 2023/24 : $\geq 1 800$)

2.1.10 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 % ; 2023/24 : 100 %)

2.1.11 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2021/22 : 95,7 % ; 2022/23 : $\geq 95,0$ % ; 2023/24 : $\geq 95,0$ %)

Produits

Amélioration des services

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Mise en place de structures normalisées dans la mission

Audit, contrôle des risques et conformité

- Suite donnée aux recommandations d'audit en souffrance ayant été acceptées par la direction

Transports aériens

- Exploitation et entretien de 7 hélicoptères
- Autorisation d'un total prévisionnel de 1 460 heures de vol (soit 500 effectuées par des prestataires commerciaux et 960 par des prestataires militaires) pour tous les services (transport de passagers, fret, opérations de patrouille et d'observation, missions de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 7 appareils, ainsi que pour 24 aérodromes et sites d'atterrissage

Budget, finances et communication de l'information

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 551,1 millions de dollars
- Appui à l'établissement de la version définitive des états financiers annuels de la Force, conformément aux Normes comptables internationales pour le secteur public et au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU

Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 845 civils (255 agents recrutés sur le plan international et 590 recrutés sur le plan national), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 1 703 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 136 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 220 demandes de voyage à l'intérieur de la zone de la mission et de 132 demandes de voyage à l'extérieur de celle-ci à des fins autres que la formation

Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures

- Services d'entretien et de réparation portant sur 50 installations de sites de la mission, soit au total 1 435 bâtiments préfabriqués et 971 bâtiments en dur
- Exécution de 9 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, y compris l'entretien de 100 km de voie d'accès aux positions militaires
- Exploitation et entretien de 153 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, de 20 petites centrales solaires ayant une puissance totale de 857 kW, et de 2 raccordements au réseau électrique à Beyrouth par un fournisseur local
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (14 puits et points d'eau dans 13 sites, ainsi que 10 stations d'épuration et de traitement des eaux)

dans 9 sites), auxquelles s'ajoutent 3 puits pour lesquels des marchés ont été conclus avec des fournisseurs locaux

- Évacuation et traitement des eaux usées de 50 sites (exploitation et entretien de 21 stations d'épuration des eaux usées appartenant à l'ONU et réparties sur 13 sites, ainsi que de 80 fosses septiques situées dans toute la zone de la mission) et collecte et élimination des déchets solides sur 50 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 10 sites, et de services de restauration dans 1 site

Services liés aux technologies

- Fourniture de 980 radios portatives, de 680 radios mobiles pour véhicules et de 209 radios fixes, ainsi que de l'appui y afférent
- Exploitation et entretien de 1 site de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, comprenant 2 terminaux VSAT, 2 centraux téléphoniques et 66 liaisons hertziennes, et gestion de 80 forfaits pour téléphone par satellite et de 810 forfaits pour téléphones mobiles
- Fourniture de 1 112 ordinateurs et de 283 imprimantes pour un effectif moyen de 1 096 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 848 appareils et 77 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Services d'appui et de maintenance pour 50 réseaux locaux et étendus dans 50 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 1 500 km², mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 800 cartes

Gestion du carburant

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 20,5 millions de litres de carburant (0,7 million pour les opérations aériennes, 4,2 millions pour les transports terrestres et 15,6 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage dans 31 sites

Services médicaux

- Exploitation et entretien des installations médicales appartenant à l'ONU (1 hôpital de niveau I+) et appui aux installations médicales appartenant aux contingents (17 dispensaires de niveau I et 1 hôpital de niveau I+) sur 19 sites
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire secondaire vers 5 installations médicales (1 de niveau III et 4 de niveau IV) dans la zone de la mission et vers 2 (de niveau IV) en dehors de celle-ci

Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui en matière de planification et de recherche de fournisseurs pour l'achat de biens et de produits de base d'un montant estimatif de 57,6 millions de dollars
- Réception, gestion et redistribution de 4 134 tonnes de marchandises et de 54 865 passagers au maximum dans la zone de la mission, et gestion de la relève des contingents et des mouvements terrestres et aériens
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 127,8 millions de dollars, et communication de l'information y relative

Services relatifs au personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 13 000 militaires et policiers (206 officiers d'état-major et 12 794 soldats)

- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 43 unités militaires réparties dans 50 sites et pour 6 navires du Groupe d'intervention navale de la FINUL au titre du soutien autonome dans le port de Beyrouth
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 9 063 membres des contingents
- Appui au traitement des demandes d'indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 10 039 militaires
- Appui au traitement de 442 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 33 demandes de voyage en dehors de celle-ci à des fins autres que la formation, ainsi que de 19 demandes de voyage à des fins de formation
- Relève de 22 959 militaires, dont 11 548 rejoignent la mission et 11 411 la quittent

Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 764 véhicules appartenant à l'ONU (407 véhicules légers, 134 véhicules à usage spécial, 10 ambulances, 26 véhicules blindés de transport de troupes, 33 véhicules blindés, ainsi que 154 autres véhicules spécialisés, remorques et accessoires), de 1 688 véhicules appartenant aux contingents (dont des remorques) et de 3 ateliers de mécanique automobile, et mise à disposition de moyens de transport et de services de navettes
- Location de 147 bus commerciaux utilisés pour la relève de militaires appartenant aux pays fournisseurs de contingents, les exercices d'évacuation des membres du personnel civil de la FINUL et d'autres tâches, selon les besoins

Sécurité

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 dans toute la zone de la mission, dont des services de liaison et de protection rapprochée, jour et nuit, pour les hauts responsables de la Force et les visiteurs de marque
- Conduite, dans les sites de l'ensemble de la mission, de 476 évaluations de la sécurité (y compris de la sécurité des logements), des risques de sécurité et des programmes relatifs à la sécurité
- Tenue de 24 réunions d'information sur la sécurité, les comportements à adopter pour être à l'abri du danger dans la zone d'opérations située au sud du Litani et les dispositifs destinés à assurer, en cas de crise, la sécurité des membres du personnel de l'ONU, des personnes à leur charge et des visiteurs et membres de délégations
- Tenue de 10 réunions de formation initiale à la sécurité pour tous les membres de la Force et de 6 réunions pour le personnel du Groupe d'observateurs au Liban
- Tenue de 12 exercices élémentaires d'évacuation des bâtiments en cas d'incendie et de formation à la lutte contre l'incendie à l'intention des responsables de la sécurité incendie (1 exercice annuel par zone)
- Tenue de 6 exercices de sécurité incendie concernant les transports aériens et inspections de sécurité incendie dans les locaux de la Force et les bases aériennes

Déontologie et discipline

- Exécution d'un programme de déontologie et de discipline s'adressant à l'ensemble du personnel militaire et civil (prévention, formation, gestion des risques d'inconduite, suivi des enquêtes, gestion des dossiers, suivi des mesures disciplinaires et mesures correctives)

Questions de genre

- Exécution du plan d'action de la Force concernant les femmes et la paix et la sécurité
- Exécution d'un programme global d'intégration, dans les composantes civile et militaire, des questions de genre, sur les plans stratégique, opérationnel et tactique

- Organisation d'activités de formation à la prise en compte systématique du genre et à la question des violences sexuelles liées aux conflits, à l'intention de l'ensemble du personnel civil et militaire de la Force
- Fourniture d'une assistance technique et d'un appui aux autorités libanaises en vue de renforcer la participation et la représentation effectives des femmes à tous les niveaux de la prise de décision
- Appui à l'élaboration et à l'exécution du plan d'action national du pays visant à appliquer la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité, dans le but notamment d'aider les autorités libanaises à garantir la participation et la représentation pleines, égales et véritables des femmes à tous les niveaux de décision, et à prévenir et combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre

VIH/sida

- Tenue de séances de formation initiale et d'orientation à l'intention de 12 000 membres du personnel militaire et civil de la Force ainsi que des personnes à leur charge
- Sélection, parmi le personnel de la FINUL, de 120 « défenseurs de la santé » qui tiennent compte des spécificités culturelles et des questions de genre, et de 15 formateurs de formateurs en matière de promotion de la santé et du bien-être
- Élaboration de 9 types de supports d'information, d'éducation et de communication sur le VIH/sida adaptés à la situation locale
- Activités de formation et d'orientation conduites à l'intention de 50 professionnels de la santé polyvalents concernant les directives, procédures et protocoles relatifs aux services de lutte contre le VIH/sida, aux mesures universelles de sécurité, au dépistage du VIH et à la prophylaxie postexposition
- Poursuite de la prestation sur demande, à l'ensemble du personnel de la Force, de services fixes et mobiles de consultation et de dépistage volontaire et confidentiel, et organisation de campagnes de lutte contre la stigmatisation et la discrimination
- Organisation de 3 programmes de formation au renforcement des capacités pour le personnel de la FINUL le plus exposé au VIH/sida
- Organisation de 3 activités régionales d'appui en faveur d'autres missions de la région, qui se tiendront à distance ou en présentiel, selon que l'on disposera de moyens financiers pour couvrir les frais de voyages des équipes de lutte contre le VIH/sida de la Force à destination de ces missions et le versement des indemnités journalières de subsistance correspondantes

Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire, des cas de force majeure et des modifications apportées au mandat au cours de l'exercice

Tableau 4
Ressources humaines : composante 2 (Appui)

	Personnel recruté sur le plan international						Personnel recruté sur le plan national			Volontaires des Nations Unies			Total
	SGA-SSG	D-2-D-1	P-5-P-4	P-3-P-2	Service mobile	Total partiel	AN	GN	Total partiel	Volontaires recrutés sur le plan international	Volontaires recrutés sur le plan national	Total partiel	
Section de la sécurité													
Postes approuvés 2022/23	–	–	2	1	35	38	3	23	26	–	–	–	64
Postes proposés 2023/24	–	–	2	1	35	38	3	23	26	–	–	–	64
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Division de l'appui à la mission													
Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission													
Postes approuvés 2022/23	–	1	2	–	4	7	2	21	23	–	–	–	30
Postes proposés 2023/24	–	1	2	–	4	7	2	21	23	–	–	–	30
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion des opérations et des ressources													
Postes approuvés 2022/23	–	1	11	10	42	64	8	92	100	–	–	–	164
Postes proposés 2023/24	–	1	11	10	42	64	8	92	100	–	–	–	164
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la prestation de services													
Postes approuvés 2022/23	–	1	11	8	33	53	8	311	319	–	–	–	372
Postes proposés 2023/24	–	1	11	8	33	53	8	311	319	–	–	–	372
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Gestion de la chaîne d'approvisionnement													
Postes approuvés 2022/23	–	–	4	4	25	33	3	78	81	–	–	–	114
Postes proposés 2023/24	–	–	4	4	25	33	3	78	81	–	–	–	114
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total partiel (Division de l'appui à la mission)													
Postes approuvés 2022/23	–	3	28	22	104	157	21	502	523	–	–	–	680
Postes proposés 2023/24	–	3	28	22	104	157	21	502	523	–	–	–	680
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total (composante 2)													
Postes approuvés 2022/23	–	3	30	23	139	195	24	525	549	–	–	–	744
Postes proposés 2023/24	–	3	30	23	139	195	24	525	549	–	–	–	744
Variation nette	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

Service de la gestion des opérations et des ressources

Tableau 5

Ressources humaines : Section des technologies

Postes				
Variation	Classe	Titre ou fonction	Modification	Description
Poste				
-1	GN	Assistant(e) administratif(ve)	Réaffectation	} Au sein de la Section
+1	GN	Assistant(e) aux systèmes d'information géospatiale	Réaffectation	
Total	-			

53. Le tableau d'effectifs approuvé pour la Section des technologies comprend 83 postes : 1 chef (technologies géospatiales, informatique et télécommunications) (P-5), 1 chef du Groupe des systèmes d'information (P-4), 1 spécialiste des systèmes informatiques (P-3), 2 spécialistes des systèmes informatiques (Service mobile), 2 spécialistes des systèmes informatiques adjoints de 1^{re} classe (administrateurs recrutés sur le plan national), 1 assistant(e) principal(e) aux systèmes informatiques (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 8 assistants aux systèmes informatiques (Service mobile), 10 assistants aux systèmes informatiques (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant(e) aux systèmes informatiques à Beyrouth (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 6 assistants informaticiens (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 assistant(e) informaticien(ne) à Beyrouth (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), 1 spécialiste des télécommunications (P-3), 4 spécialistes des télécommunications (Service mobile), 1 assistant(e) aux télécommunications (Service mobile), 5 assistants aux télécommunications (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 9 techniciens en télécommunications (Service mobile), 16 assistants techniques aux télécommunications (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 1 spécialiste des systèmes d'information géospatiale (Service mobile), 1 assistant(e) aux systèmes d'information géospatiale (Service mobile), 2 spécialistes des systèmes d'information géospatiale (1 P-4 et 1 P-3), 1 spécialiste des systèmes d'information géospatiale adjoint(e) (P-2), 2 assistants aux systèmes d'information géospatiale (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 2 assistants à la gestion du matériel (agents des services généraux recrutés sur le plan national), 3 assistants administratifs (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant(e) d'équipe (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national).

54. Le tableau des effectifs approuvé pour le Groupe des systèmes d'information de la Section des technologies est composé de huit postes répartis en trois équipes : 2 spécialistes des systèmes d'information géospatiale (1 P-4 et 1 P-3), 1 spécialiste adjoint(e) des systèmes d'information géospatiale (P-2), 1 spécialiste des systèmes d'information géospatiale (Service mobile), 1 assistant(e) aux systèmes d'information géospatiale (Service mobile), 2 assistants aux systèmes d'information géospatiale (agents des services généraux recrutés sur le plan national) et 1 assistant(e) administratif(tive) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national). Grâce à l'orientation et au contrôle stratégiques assurés par le (la) spécialiste des systèmes d'information géospatiale (P-4) et l'appui fourni par l'assistant(e) administratif(tive) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), le Groupe fournit des produits et des services relatifs à l'information géospatiale à la FINUL afin que cette dernière s'acquitte de son mandat, tel que défini dans les

résolutions 425 (1978) et 1701 (2006) du Conseil de sécurité, et qui concerne notamment a) la collecte de données géospatiales, et l'établissement et le déploiement de données et d'infrastructures géospatiales ; b) la fourniture de produits et de services géographiques et analytiques ; c) la prestation de services de contrôle, notamment la maintenance des systèmes informatiques relatifs à la Ligne bleue, qui contribuent au respect du marquage de cette dernière.

55. À la suite de l'examen des besoins en personnel civil conduit en 2020, l'environnement dans lequel la Force opère a évolué du fait de certains changements, comme l'adoption de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies en septembre 2021 et la conclusion de l'accord relatif aux frontières maritimes entre Israël et le Liban en octobre 2022, permettant à la FINUL d'encourager les parties à reprendre les activités liées à la Ligne bleue. À cet égard, la FINUL a examiné de façon critique la manière dont son Groupe des systèmes d'information, fondé sur les technologies, pourrait améliorer l'appui qu'il fournit dans le cadre des activités opérationnelles de la Force. De plus, elle a tenu compte du fait que la mise en œuvre de solutions informatiques et de processus en libre-service visant à appuyer et simplifier les fonctions administratives contribuerait à l'amélioration du profil technique d'un poste existant. Ces améliorations permettraient au Groupe d'accroître le rythme de fourniture des produits et des services nécessaires à l'appui opérationnel. Plus particulièrement, la FINUL pourrait approfondir sa participation aux échanges sur la Ligne bleue, qui requièrent une expertise géospatiale, mieux satisfaire à son obligation d'établissement de rapports énoncée dans la résolution 2650 (2022) du Conseil de sécurité, mettre en œuvre la recommandation formulée dans le cadre de l'évaluation du Système complet de planification et d'évaluation de la performance, selon laquelle elle doit davantage baser ses activités sur des données, et renforcer l'appui aux communications stratégiques et aux efforts de surveillance et de lutte contre la désinformation et la mésinformation, conformément au paragraphe 24 de la résolution 2650 (2022), dans laquelle le Conseil de sécurité a demandé à la FINUL de redoubler d'efforts en la matière.

56. Compte tenu des éléments susmentionnés et afin d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie pour la transformation numérique du maintien de la paix des Nations Unies, il est proposé de réaffecter le (la) titulaire du poste d'assistant(e) administratif(tive) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) au poste d'assistant(e) aux systèmes d'information géospatiale (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national) au sein de la Section des technologies, comme indiqué dans le tableau 5.

II. Ressources financières

A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1^{er} juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2021/22) (1)	Montant alloué (2022/23) (2)	Dépenses prévues (2023/24) (3)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
Militaires et personnel de police					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	319 078,6	338 206,1	360 230,0	22 023,9	6,5
Police des Nations Unies	–	–	–	–	–
Unités de police constituées	–	–	–	–	–
Total partiel	319 078,6	338 206,1	360 230,0	22 023,9	6,5
Personnel civil					
Personnel recruté sur le plan international	55 088,1	63 534,6	66 104,9	2 570,3	4,0
Administrateurs recrutés sur le plan national	7 100,9	7 401,4	8 257,0	855,6	11,6
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	43 779,3	45 001,8	53 385,9	8 384,1	18,6
Volontaires des Nations Unies	–	–	–	–	–
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	879,3	478,2	314,7	(163,5)	(34,2)
Personnel fourni par des gouvernements	–	–	–	–	–
Total partiel	106 847,6	116 416,0	128 062,5	11 646,5	10,0
Dépenses opérationnelles					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	71,7	85,4	88,3	2,9	3,4
Voyages officiels	408,5	664,1	794,2	130,1	19,6
Installations et infrastructures	22 027,2	21 336,7	29 165,0	7 828,3	36,7
Transports terrestres	7 902,7	6 648,5	11 005,6	4 357,1	65,5
Opérations aériennes	6 390,7	7 007,4	7 687,6	680,2	9,7
Opérations maritimes ou fluviales	359,6	215,4	205,9	(9,5)	(4,4)
Communications et informatique	8 611,8	7 451,7	8 159,6	707,9	9,5
Santé	1 845,9	1 532,9	1 323,2	(209,7)	(13,7)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	2 781,5	2 856,3	3 891,6	1 035,3	36,2
Projets à effet rapide	500,0	500,0	500,0	–	–
Total partiel	50 899,6	48 298,4	62 821,0	14 522,6	30,1
Montant brut	476 825,8	502 920,5	551 113,5	48 193,0	9,6
Recettes provenant des contributions du personnel	14 216,1	14 760,6	17 125,0	2 364,4	16,0
Montant net	462 609,7	488 159,9	533 988,5	45 828,6	9,4
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
Total	476 825,8	502 920,5	551 113,5	48 193,0	9,6

B. Contributions non budgétisées

57. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces ^a	1 378,0
Total	1 378,0

^a Il s'agit des terrains et des locaux fournis par le Gouvernement libanais, dont la Maison de la Force à Beyrouth, un centre d'évacuation à Tyr (Liban), des locaux dans la zone d'opérations au sud du Litani, les bureaux de la Section du contrôle des mouvements au port et à l'aéroport, le quartier général de la Force à Naqoura (Liban) et des postes militaires, ainsi que des services, le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée et l'exemption des droits de douane.

C. Gains d'efficience

58. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Contingents	1 915,5	Restructuration des bataillons mécanisés sur la base des états des besoins par unité approuvés en septembre 2021
Installations et infrastructures	389,9	Installation de climatiseurs conformément au plan quinquennal approuvé pour le remplacement progressif du matériel, investissement dans les énergies renouvelables grâce à des capacités solaires et remplacement des lampes classiques par des lampes LED conformément au cycle habituel
Total	2 305,4	

D. Taux de vacance

59. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2023/24 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2021/22</i>	<i>Taux budgétisé 2022/23</i>	<i>Projection 2023/24</i>
Militaires et personnel de police			
Contingents	25,1	22,9	22,8
Personnel civil			
Personnel recruté sur le plan international	5,1	2,0	3,9
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs	8,7	2,2	2,2
Agents des services généraux	5,5	1,5	2,4
Emplois de temporaire ^a			
Personnel recruté sur le plan international	–	50,0	0,0

^a Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

60. Le taux de vacance de 22,8 % qui est proposé pour le personnel militaire de la Force tient compte du niveau de déploiement prévu de 10 039 militaires, dans la limite de l'effectif autorisé de 13 000 militaires. Les taux de vacance ayant servi à l'établissement du budget sont fondés sur les taux enregistrés par la Force à ce jour et sur la situation concernant le déploiement de personnel en tenue et le recrutement de personnel civil. Ils ont été calculés en tenant compte du taux de vacance moyen sur 12 mois, de janvier à décembre 2022, ou du taux de vacance effectif au 31 décembre 2022, ainsi que des prévisions relatives au déploiement du personnel en tenue et de l'entrée en fonctions du personnel civil. Cette méthode est conforme aux orientations générales visant à améliorer l'exactitude et la cohérence des taux de vacance retenus aux fins de l'établissement des projets de budget pour l'exercice 2023/24 et à garantir que les taux proposés sont fondés, dans toute la mesure possible, sur les taux effectifs. Les taux proposés pour le personnel civil de la Force tiennent compte du gel des recrutements décidé en vue de l'examen des besoins en personnel civil réalisé en 2020 et des activités menées par la suite pour que les effectifs approuvés de la Force soient conformes à l'examen. Dans ce contexte, l'intégration de personnel civil se poursuit afin d'éviter de porter atteinte aux fonctions essentielles de la Force. Un taux de vacance de 50 % a été retenu pour calculer les coûts liés du poste qu'il est proposé de réaffecter.

E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

61. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 105 112 500 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Contingents (montant prévu)</i>
Matériel majeur	71 684,8
Soutien logistique autonome	33 427,7
Total	105 112,5

<i>Facteurs applicables à la mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
A. Facteurs applicables à la zone de la mission			
Contraintes du milieu	0,8	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Usage opérationnel intensif	0,9	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
Actes d'hostilité ou abandon forcé	3,6	1 ^{er} octobre 2021	2 août 2021
B. Facteurs applicables aux pays d'origine			
Différentiel de transport	0,25-4,00		

F. Formation

62. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	205,9
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	438,3
Total	644,2

63. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2023/24, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>	<i>Nombre effectif 2021/22</i>	<i>Nombre prévu 2022/23</i>	<i>Nombre proposé 2023/24</i>
Formation interne	383	1 003	711	544	1 227	992	22 947	21 485	22 632
Formation externe ^a	19	52	72	25	25	64	10	20	19
Total	402	1 055	783	569	1 252	1 056	22 957	21 505	22 651

^a Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

64. En 2023/24, davantage de militaires participeront aux séances de formation interne, ce qui s'explique par les questions de genre et les questions générales liées à la prise de fonction qui y seront abordées. De plus, davantage de civils participeront aux séances de formation externe, car des thèmes nouveaux tels que la coordination

civilo-militaire, les analyses intégrées aux fins de la pérennisation de la paix et la formation des formateurs à la protection des civils dans les opérations de paix des Nations Unies y seront abordés. Si le nombre de participants aux activités de formation externe devrait légèrement augmenter, le montant total des dépenses montre que la Force s'attache à renforcer ses capacités de formation dans sa zone d'opérations et de formation interne en s'appuyant sur les membres de son personnel qui ont déjà obtenu une certification dans des domaines qui intéressent ses activités, et à recourir autant que possible aux outils de formation à distance, notamment la visioconférence.

G. Voyages officiels non liés à la formation

65. Les dépenses prévues au titre des voyages officiels non liés à la formation pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Nombre de voyageurs prévus</i>	<i>Montant (en milliers de dollars des États-Unis)</i>	<i>Pourcentage du budget total 2022/23</i>	<i>Pourcentage du budget total 2023/24</i>
Déplacements dans la zone de mission	662	140,8	0,0	0,0
Déplacements en dehors de la zone de mission	165	447,5	0,1	0,1
Total	827	588,3		

66. Les dépenses prévues tiennent compte des besoins auxquels la Force doit répondre pour mener les activités découlant de son mandat qui nécessitent des déplacements et traduisent un retour à des conditions de travail normales pour les activités qui ne subissent plus aucune perturbation depuis que les restrictions de voyage liées à la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont été assouplies. En 2023/24, des déplacements en dehors de la zone de mission seront effectués pour les nouvelles activités suivantes : participation au Symposium mondial des Nations Unies sur les voyages et réalisation d'évaluations techniques liées aux nouveaux contrats sur les carburants et les rations.

H. Services de détection des mines et de déminage

67. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2023/24 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	529,3

68. En 2023/24, le montant demandé de 529 300 dollars au titre des services de détection des mines et de déminage couvre les dépenses afférentes à l'engagement de cinq spécialistes de la lutte antimines recrutés sur le plan national, conformément à un accord passé entre le Service de la lutte antimines et l'UNOPS, pour contribuer à la réalisation des objectifs connexes de la Force dans la zone d'opérations. Pour déterminer ce montant, on est parti du principe que les membres des contingents de

la FINUL poursuivraient leurs activités d'élimination de mines et de restes explosifs de guerre, afin que le personnel de la Force puisse se déplacer en sécurité, que le nombre de journées opérationnelles de déminage augmenterait, et que la Force renforcerait ses activités de contrôle et de suivi de la qualité. Sous la direction et l'orientation générales du ou de la spécialiste de la gestion de programme de la FINUL, les spécialistes de la lutte antimines contribueront à former et valideront les équipes des contingents responsables du déminage et de la dépollution, effectueront un suivi de l'assurance qualité des opérations de déminage et de dépollution, transmettront des compétences et des avis techniques et assureront des exposés en matière de sécurité. Ces activités garantiront la sécurité et l'efficacité des opérations de déminage menées par les contingents de la Force et permettront au Centre libanais de lutte antimines d'autoriser la population locale à utiliser les terres ainsi déminées et dépolluées. En outre, la Force jouera un rôle dans la coordination des différentes parties prenantes à l'échelle nationale avec le Centre et les entités compétentes, et contribuera aux activités de sensibilisation aux dangers liés aux mines terrestres et autres restes explosifs de guerre en organisant des séances à l'intention des communautés locales sur les risques associés aux objets dangereux. Le programme organisera également des activités de sensibilisation à l'intention du personnel des Nations Unies et des acteurs humanitaires qui appuient les activités de la FINUL sous l'égide des Nations Unies dans le sud du Liban, afin de contribuer à protéger la Force et d'assurer la liberté de circulation en toute sécurité.

69. Le plan de travail et les ressources demandées ont été examinés par le Comité d'examen des programmes du Service de la lutte antimines et par le personnel du Siège et de la FINUL, afin que le programme de lutte antimines de cette dernière concoure efficacement à l'exécution de son mandat.

70. Les membres des contingents de la FINUL qui mènent des activités de détection des mines et fournissent du matériel de déminage agissent conformément aux mémorandums d'accord conclus entre la Force et les pays qui fournissent des contingents. Les ressources correspondantes sont inscrites à la rubrique Contingents.

I. Projets à effet rapide

71. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2023/24, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2021/22 (montant effectif)	500,0	36
2022/23 (montant approuvé)	500,0	25
2023/24 (montant proposé)	500,0	25

72. En 2023/24, la Force, en collaboration avec des organisations non gouvernementales, l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires, continuera de travailler sur des projets à effet rapide visant à améliorer concrètement et rapidement les conditions de vie des habitants, de manière à favoriser la mise en place d'un environnement propice à l'exécution efficace de son mandat. Ces projets, qui s'accompagneront d'interventions locales coordonnées, permettront de maintenir les relations que la FINUL entretient depuis longtemps avec la population locale et de s'assurer que celle-ci soutient les opérations quotidiennes de la Force.

73. Ces projets fourniront une aide aux populations locales dans trois domaines d'activité : 10 projets consisteront à étendre l'autorité de l'État et à renforcer l'éducation civique et les capacités ; 7 concerneront la gestion des conflits et le renforcement de la confiance ; 8 viseront à garantir aux populations locales l'accès à des services de base. Les projets liés à l'enseignement contribuent à améliorer les espaces d'apprentissage, qui offrent aux élèves et aux enseignants un environnement éducatif plus favorable. Les projets associés au renforcement des capacités viennent à l'appui des institutions publiques locales et accroissent l'efficacité des services fournis aux communautés locales, contribuant de la sorte à amplifier les effets du programme. En matière de service d'intérêt général, les projets se traduisent par une amélioration de l'accès à ces services pour les habitants du sud, d'autant que les municipalités et les institutions publiques se voient forcées de faire durer au maximum les ressources dont elles disposent en raison de la réception tardive des transferts budgétaires municipaux et de la présence d'un nombre considérable de réfugiés dans la zone d'opérations. Le pays étant toujours en proie à de nombreuses crises, les projets répondront aux besoins des différents pans de la population fragilisés par les crises et viendront s'ajouter aux efforts déployés par les autorités locales pour contribuer à accroître la résilience de l'économie locale.

III. Faits survenus à Qana

74. Au paragraphe 15 de sa résolution 76/290, l'Assemblée générale a de nouveau demandé au Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour que soient intégralement appliqués le paragraphe 8 de sa résolution 51/233, le paragraphe 5 de sa résolution 52/237, le paragraphe 11 de sa résolution 53/227, le paragraphe 14 de sa résolution 54/267, le paragraphe 14 de sa résolution 55/180 A, le paragraphe 15 de sa résolution 55/180 B, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 A, le paragraphe 13 de sa résolution 56/214 B, le paragraphe 14 de sa résolution 57/325, le paragraphe 13 de sa résolution 58/307, le paragraphe 13 de sa résolution 59/307, le paragraphe 17 de sa résolution 60/278, le paragraphe 21 de sa résolution 61/250 A, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 B, le paragraphe 20 de sa résolution 61/250 C, le paragraphe 21 de sa résolution 62/265, le paragraphe 19 de sa résolution 63/298, le paragraphe 18 de sa résolution 64/282, le paragraphe 15 de sa résolution 65/303, le paragraphe 13 de sa résolution 66/277, le paragraphe 13 de sa résolution 67/279, le paragraphe 13 de sa résolution 68/292, le paragraphe 14 de sa résolution 69/302, le paragraphe 13 de sa résolution 70/280, le paragraphe 14 de sa résolution 71/307, le paragraphe 14 de sa résolution 72/299, le paragraphe 16 de sa résolution 73/322, le paragraphe 3 de sa résolution 75/250 A et le paragraphe 39 de sa résolution 75/250 B, souligné de nouveau qu'Israël était tenu de payer la somme de 1 117 005 dollars des États-Unis correspondant aux dépenses occasionnées par les faits survenus à Qana le 18 avril 1996, et prié le Secrétaire général de lui faire rapport sur la question à sa soixante-dix-septième session. Comme suite aux demandes formulées dans ces résolutions, ce montant a été comptabilisé à la rubrique Créances du Compte spécial de la Force, et le Secrétariat a adressé à la Mission permanente d'Israël auprès de l'Organisation des Nations Unies 28 lettres à ce sujet, dont la plus récente est datée du 16 décembre 2022, auxquelles il n'a pas été donné suite.

IV. Analyse des variations¹

75. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I.B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
Contingents	22 023,9	6,5 %

• Gestion : examen/évaluation interne et taux de remboursement

76. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses liées au matériel majeur appartenant aux contingents, dans la mesure où un bataillon d'infanterie clé a utilisé du matériel de ce type pour les opérations de la Force au lieu d'utiliser du matériel appartenant à l'ONU, et compte tenu de l'état révisé des besoins par unité approuvés en septembre 2021 à la suite de l'examen interne mené en 2019, matériel pour lequel aucun crédit n'a été inscrit dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; b) la hausse des coûts des contingents remboursés aux gouvernements aux taux standard, étant donné que i) le taux de remboursement approuvé par l'Assemblée générale dans sa résolution 76/276 (1 448 dollars par personne par mois) est plus élevé que le taux prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 (1 428 dollars par personne par mois) ; ii) l'ajustement du taux standard de remboursement qu'il était prévu d'appliquer si du matériel majeur appartenant aux contingents venait à manquer ou ne fonctionnait pas, évalué dans le contexte de la résolution 67/261 de l'Assemblée générale sur la base des tendances passées et des améliorations apportées par les pays fournissant des contingents en ce qui concerne la disponibilité opérationnelle réelle de ce type de matériel, est inférieur à l'ajustement prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23 ; c) la hausse des tarifs horaires pour les vols faisant l'objet d'accords d'affrètement à long terme pour le déploiement de matériel, les rapatriements et la relève des contingents par rapport aux tarifs prévus dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23, les prix des carburants ayant augmenté à l'échelle mondiale ; d) la hausse des coûts des opérations maritimes ou fluviales des contingents menées par le Groupe d'intervention navale, dont il a été tenu compte pour les taux de remboursement et les temps de transit révisés inscrits dans les lettres d'attribution à partir du 1^{er} décembre 2022, par rapport aux taux et aux temps prévus dans le budget approuvé pour 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Personnel recruté sur le plan international	2 570,3	4,0 %

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux et des taux de vacance de postes

77. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements, par rapport à ceux prévus dans le budget approuvé pour 2022/23. Elle est en partie compensée par une diminution des dépenses étant donné que le taux retenu pour les dépenses communes afférentes au personnel recruté sur le plan international est inférieur à celui prévu dans le budget approuvé pour 2022/23 et que le taux de vacance appliqué au personnel recruté sur le plan

¹ Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent $\pm 5\%$ ou 100 000 dollars.

international (3,9 %) est supérieur à celui prévu dans le budget approuvé pour 2022/23 (2,0 %).

	<i>Variation</i>	
Administrateurs recrutés sur le plan national	855,6	11,6 %

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux

78. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la hausse des traitements des administrateurs recrutés sur le plan national, comme suite à la révision du barème des traitements, qui résulte d'une enquête sur les conditions locales d'emploi menée en 2022, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour 2022/23, et à l'application, dans le calcul du montant de ces traitements, d'une classe et d'un échelon moyen plus élevés (AN-C, échelon IV) que ceux prévus dans le budget approuvé pour 2022/23 (AN-B, échelon VIII).

	<i>Variation</i>	
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	8 384,1	18,6 %

• Paramètres budgétaires : modification des coûts salariaux et des taux de vacance de postes

79. L'augmentation des ressources demandées tient essentiellement à la hausse des traitements des agents des services généraux recrutés sur le plan national, comme suite à la révision du barème des traitements, qui résulte d'une enquête sur les conditions locales d'emploi menée en 2022, par rapport aux traitements prévus dans le budget approuvé pour 2022/23, et à l'application, dans le calcul du montant de ces traitements, d'une classe et d'un échelon moyens plus élevés (G-6, échelon V) que ceux retenus dans le budget approuvé pour 2022/23 (G-6, échelon IV). Elle est en partie compensée par une baisse des dépenses étant donné que le taux de vacance appliqué aux agents des services généraux recrutés sur le plan national (2,4 %) est supérieur à celui prévu dans le budget approuvé pour 2022/23 (1,5 %).

	<i>Variation</i>	
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	(163,5)	(34,2 %)

• Gestion : moyens et produits revus à la baisse

80. La diminution des ressources demandées tient au fait qu'en 2023/24, la Force n'aura plus à assumer sa part des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités d'appui relatives au projet Umoja touchant la gestion de la chaîne d'approvisionnement qui étaient imputés au budget des missions pendant la période de transition, part qui avait été prise en compte dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23. Elle est en partie contrebalancée par la hausse des crédits demandés pour un emploi de temporaire dont la création a été approuvée dans le cadre du transfert des fonctions de gestion des programmes de détection des mines et de déminage prévu dans le budget approuvé pour l'exercice 2022/23. Cet emploi étant pourvu, les prévisions y afférentes ont été calculées sur la base du coût intégral, alors qu'un taux de vacance de 50 % avait été appliqué l'exercice précédent.

	<i>Variation</i>	
Voyages officiels	130,1	19,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

81. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des tarifs aériens moyens et du montant de l'indemnité journalière de subsistance par rapport aux tarifs et au montant prévus dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) la légère hausse du nombre de voyages officiels, effectués notamment pour participer au Symposium mondial des Nations Unies sur les voyages et réaliser des évaluations techniques aux fins des nouveaux contrats pour les carburants et les rations, par rapport au nombre de voyages prévus dans le budget approuvé pour 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Installations et infrastructures	7 828,3	36,7 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

82. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) la hausse prévue du coût moyen du carburant destiné aux groupes électrogènes, dont le litre devrait atteindre 1,069 dollar, contre 0,752 dollar par litre retenu dans le budget approuvé pour 2022/23, et aux frais de mise en route du nouveau contrat d'approvisionnement en carburant en cours de négociation avec le fournisseur ; b) l'acquisition : i) de quatre groupes électrogènes de 1 250 kVA et d'équipements électriques conformément au plan quinquennal de remplacement progressif du matériel, dont l'achat a été reporté, dans la mesure où il a fallu se contenter de nouvelles pièces de rechange, des ressources ayant été réaffectées à des fins d'ajustement des activités ; ii) de trois groupes électrogènes, nécessaires en raison d'une défaillance mécanique ; iii) de trois nouveaux systèmes solaires photovoltaïques hybrides et de panneaux supplémentaires nécessaires pour produire une énergie renouvelable, la FINUL s'efforçant d'atteindre les objectifs clés en matière d'énergie renouvelable et de réduction des émissions de carbone définis dans les plans de gestion de l'infrastructure énergétique et le Plan d'action du Secrétariat de l'ONU pour le climat (2020-2030), matériel pour lequel aucun crédit n'a été inscrit dans le budget approuvé pour 2022/23 ; c) l'acquisition d'équipements de sûreté et de sécurité dans le cadre du remplacement progressif des infrastructures obsolètes de contrôle de l'accès des véhicules aux locaux de la FINUL et des portails réservés aux piétons destinés à protéger le personnel et le matériel de l'ONU, équipements pour lesquels aucun crédit n'a été inscrit dans le budget approuvé pour 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Transports terrestres	4 357,1	65,5 %

• **Facteurs externes : évolution des prix du marché**

83. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) la hausse prévue du coût moyen du carburant pour les véhicules, dont le litre devrait atteindre 1,069 dollar, contre 0,752 dollar par litre retenu dans le budget approuvé pour 2022/23, et aux frais engagés, dans le cadre du contrat d'approvisionnement en carburant, pour déplacer la station-service et ainsi améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel de la Force, aucun crédit n'ayant été inscrit à ce titre dans le budget approuvé pour 2022/23 ; b) l'acquisition de 106 véhicules (dont 92 véhicules tous usages, 11 véhicules à usage spécial et 3 véhicules blindés) prévue

pendant la dernière année du plan quinquennal de remplacement progressif du matériel, soit plus que les 46 véhicules prévus dans le budget approuvé pour 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Opérations aériennes	680,2	9,7 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

84. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) la hausse des coûts de location et d'exploitation du matériel devant servir à effectuer 100 heures de vol de plus que le nombre d'heures inscrit dans le budget approuvé pour 2022/23, à des fins de patrouille et d'observation – la Force est en effet tenue de mener des activités d'observation lorsque certains incidents se produisent et de mener des activités de recherche et de sauvetage dans des zones inaccessibles par voie terrestre ; les coûts ponctuels de positionnement et de peinture associés au nouveau contrat commercial de location et d'exploitation d'un hélicoptère Mi-8 actuellement en cours de négociation pour remplacer le contrat arrivé à terme en octobre 2022 ; b) la hausse prévue du coût moyen du carburant aviation, dont le litre devrait atteindre 1,143 dollar, contre 0,734 dollar par litre retenu dans le budget approuvé pour 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Communications et informatique	707,9	9,5 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

85. L'augmentation des ressources demandées s'explique essentiellement par l'acquisition, dans le cadre de la quatrième année du plan quinquennal approuvé pour le remplacement progressif du matériel de communication et du matériel informatique, de matériel et d'équipements de contre-mesures électroniques ne figurant pas dans le budget approuvé pour 2022/23.

	<i>Variation</i>	
Santé	(209,7)	(13,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

86. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le fait que, dans les établissements médicaux de la zone d'opérations de la Force, l'utilisation des services spécialisés de radiographie et des services d'hospitalisation devrait être moins importante et qu'on devrait moins faire recourir aux tests de dépistage du virus responsable de la COVID-19 que ce qui était prévu dans le budget approuvé pour 2022/23, dans la mesure où le personnel est moins touché par le virus, comme en témoigne l'évolution des dépenses.

	<i>Variation</i>	
Fournitures, services et matériel divers	1 035,3	36,2 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

87. L'augmentation des ressources demandées est principalement due à la hausse des frais de transport, qui tient à l'acquisition d'un plus grand nombre de véhicules, conformément au plan quinquennal approuvé pour le remplacement progressif du matériel, et à l'augmentation du prix moyen des expéditions induite par la hausse des

coûts du carburant à l'échelle mondiale, par rapport au nombre de véhicules et au prix prévu dans le budget approuvé pour 2022/23.

V. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

88. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la FINUL portent sur les points suivants :

a) ouverture de crédits de 551 113 500 dollars aux fins du fonctionnement de la Force pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2023 au 30 juin 2024 ;

b) mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Force, à raison de 45 926 125 dollars par mois.

VI. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 76/274 et 76/290 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale

A. Assemblée générale

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(Résolution 76/274)

Décision ou demande

Prie le Secrétaire général d'améliorer le contrôle de l'ensemble des activités des missions de maintien de paix et d'appliquer les recommandations formulées par les organes de contrôle compétents pour éviter des irrégularités de gestion et les pertes économiques connexes et garantir le plein respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (par. 17).

Prie également le Secrétaire général d'améliorer encore la transparence budgétaire en justifiant quant au fond, dans ses prochains rapports budgétaires, tous les changements concernant les postes, ainsi que l'augmentation des dépenses opérationnelles, et en donnant des informations sur les ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national (par. 18).

Se déclare préoccupée par le fait que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion sont peu appliquées et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux les faire appliquer, pour toutes les catégories de voyages, en tenant compte des caractéristiques et de la nature des voyages officiels et des raisons pour lesquelles les départements, bureaux et missions n'appliquent pas les directives (par. 19).

Considère que, compte tenu de la hausse des prix des carburants dans le monde et des défaillances constatées par le Comité des commissaires aux comptes dans les systèmes de gestion des carburants des missions, la gestion efficace des carburants revêt une importance croissante, et prie le Secrétaire général de faire appliquer dans les missions des mesures de gestion des

Mesures prises

La FINUL veillera à ce que des mesures soient prises rapidement pour appliquer les recommandations des organes de contrôle compétents. Au 17 janvier 2023, 67 % des recommandations avaient été pleinement appliquées et 33 % étaient en cours d'application.

La répartition des ressources demandées pour les administrateurs recrutés sur le plan national et les agents des services généraux recrutés sur le plan national est présentée dans la section II du présent rapport, intitulée « Ressources financières ».

Une justification détaillée des effectifs et des explications concernant la variation des dépenses opérationnelles sont fournies dans les sections pertinentes du présent rapport.

La FINUL continuera de faire en sorte que les directives relatives aux délais d'achat des billets d'avion soient mieux appliquées, notamment en rappelant à son personnel, tant civil que militaire, qu'il a l'obligation de soumettre les demandes d'autorisation de voyage dans les délais impartis, à savoir au moins 21 jours avant le début du voyage, ainsi que les justificatifs des frais de voyage, au moyen de communications et de rappels réguliers.

Le taux actualisé d'application des directives est indiqué dans le système pilote d'information budgétaire.

La stratégie générale en matière de gestion du carburant est présentée dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

À la FINUL, on s'attache actuellement à mettre en œuvre le système de surveillance à distance des infrastructures, qui permet de surveiller à distance le

carburants plus efficaces, notamment de bien suivre systématiquement la consommation de carburant dans l'ensemble des missions et de mieux surveiller les risques (par. 26).

Demande que les futurs projets de budget soient établis de façon qu'il soit possible de moduler les ressources des composantes Appui des missions, notamment en ce qui concerne les effectifs et les dépenses opérationnelles, en fonction de l'évolution des autres composantes, et comprennent des indicateurs standard (par. 27).

Rappelle le paragraphe 23 de sa résolution 66/264 et le paragraphe 82 du rapport du Comité consultatif, souligne qu'il importe de faire preuve de souplesse quant à la structure des effectifs pour aider les missions à s'acquitter de leur mandat et garantir l'efficacité de la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, du contrôle et de l'application du principe de responsabilité, et encourage le Secrétaire général à veiller à adapter et à optimiser la composition des effectifs, notamment en procédant à des examens de la dotation en personnel civil et en personnel de sécurité, avec la participation du Siège de l'Organisation, au moins tous les quatre ans (par. 28).

niveau de carburant dans les réservoirs et de détecter rapidement les éventuelles fuites. Le système de gestion des carburants sera installé dans les nouveaux réservoirs de la nouvelle station-service, qui remplacera le système souterrain.

La stratégie générale en matière de modulation des ressources des composantes Appui des missions est présentée dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies. La structure actuelle de la composante Appui de la FINUL tient compte des résultats de l'examen des besoins de la Force en personnel civil mené en 2020/21.

La FINUL est déterminée à simplifier autant que faire se peut la structure de ses effectifs, à encourager le personnel à faire preuve de souplesse, à promouvoir de nouvelles méthodes de travail et à envisager tous les moyens de renforcer les capacités dont dispose le personnel pour s'acquitter de nouvelles fonctions et acquérir les compétences utiles pour l'avenir. Un examen des besoins en personnel civil a été mené en septembre 2020 et a permis d'approuver plus d'une centaine de modifications des effectifs. Cet examen a porté sur les postes vacants depuis longtemps, notamment au regard des synergies dégagées grâce à la centralisation du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement, à la centralisation des fonctions d'achat et d'entreposage, aux capacités de planification stratégique devant être fournies dans la limite des ressources existantes, à l'amélioration de modules existants et à la mise en œuvre de modules supplémentaires dans Umoja, au savoir-faire obtenu grâce à l'expérience des ressources humaines existantes à long terme, aux postes qui ont été prêtés consécutivement dans le cadre du tableau d'effectifs approuvé afin de répondre aux besoins à long terme de la Force, à l'adaptation des ressources humaines de la Force en fonction de ses besoins et à la transformation d'emplois soumis à recrutement international en emplois soumis à recrutement national. La FINUL constate que le ratio entre les postes autorisés soumis à recrutement international (255) et ceux soumis à recrutement national (590) est de 1:2,3, soit un taux de 69,8 % (supérieur au taux moyen des missions de maintien de la paix). Dans le cadre de son examen, le groupe de travail a cherché à réaliser des gains d'efficacité, à rationaliser l'organisation hiérarchique, à renforcer les moyens de planification stratégique de la Force et à améliorer les structures de la Force, par la suppression, la réaffectation, le transfert et le reclassement de postes.

*Décision ou demande**Mesures prises*

Prie également le Secrétaire général de justifier, dans tous les futurs projets de budget, les affectations temporaires pour une période de plus d'un an donnant lieu au versement d'indemnités de fonctions, et notamment de donner des informations sur la durée de ces affectations et sur l'avancement des procédures de recrutement correspondantes (par. 31).

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement, et le prie de passer en revue les postes qui sont vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (par. 33).

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions selon qu'il convient (par. 34).

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 46).

Au 31 décembre 2022, un total de six fonctionnaires recrutés sur le plan international et trois recrutés sur le plan national percevaient une indemnité de fonction conformément aux règles et au règlement de l'Organisation. Sur les neuf postes susmentionnés, sept étaient occupés par des fonctionnaires qui bénéficiaient d'un congé spécial sans traitement ou d'une affectation temporaire, avaient un droit sur leur poste et devaient en principe le récupérer en 2022/23. Des informations actualisées sont fournies dans le système pilote d'information budgétaire.

La FINUL surveille de près le nombre de postes vacants, afin qu'ils soient pourvus rapidement. En 2022, les recrutements aux postes vacants ont pris du retard en raison des mouvements de personnel particulièrement importants et d'un manque de moyens à la Section des ressources humaines. La Force vient tout juste de venir à bout de ces retards, et un certain nombre de recrutements sont sur le point d'aboutir à la prise de fonctions des titulaires. Les recrutements en cours concernent des fonctions d'appui essentielles et sont donc importants pour la capacité de la FINUL de prêter un appui durable. Au 31 janvier 2023, deux postes étaient vacants depuis au moins 24 mois, les titulaires devant prendre leurs fonctions en février 2023.

On trouvera dans le document complémentaire la liste des postes vacants de longue date.

La FINUL a analysé la situation des postes soumis à recrutement national et constaté que son effectif se composait de 845 postes civils autorisés et que les titulaires de 88 % de ces postes exerçaient des fonctions d'appui. Le ratio entre les postes autorisés soumis à recrutement international (255) et ceux soumis à recrutement national (590) est de 1:2,3, soit un taux de 69,8 %. Ce ratio a été atteint grâce à l'application des recommandations issues de l'examen des besoins en personnel civil réalisé en 2014/15, puis maintenu grâce à l'application des recommandations découlant de l'examen de 2020.

Les consultants individuels dont il était prévu de s'assurer les services dans le budget pour 2021/22 comprennent les consultants des groupes d'experts. Les services de conseil inscrits au budget pour 2021/22 comprennent des services spécialisés pour l'échantillonnage, les tests et les analyses de l'eau, des eaux usées, de l'air et du sol, ainsi que pour les services vétérinaires. Les prévisions de dépenses liées aux services d'échantillonnage, de test et d'analyse se fondaient sur un contrat de service en cours de négociation. Les montants effectivement engagés sont

Rappelle les dispositions de la section XVIII de sa résolution 61/276, considère que les projets à effet rapide concourent notablement à l'instauration et au renforcement de la confiance dans les missions, considère également qu'il importe que des évaluations des besoins et de l'impact des projets à effet rapide soient menées régulièrement, comme elle l'a demandé dans la résolution 61/276, prie le Secrétaire général de faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur les évaluations réalisées et le prie également de renforcer l'impact de ces projets (par. 82).

inférieurs aux prévisions de dépenses établies pendant les négociations et prévues dans le budget approuvé pour 2021/22. Les montants effectifs ont ensuite été reportés dans le budget pour 2022/23 et 2023/24.

La FINUL continuera de mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée.

La FINUL propose d'engager trois consultants individuels spécialistes de la médiation et de la gestion des conflits pour animer, à Tyr, Bint Jbeil et Marjeyoun, localités situées dans la zone d'opérations, des ateliers de renforcement des capacités à l'intention d'organisations de femmes de la société civile formées par la FINUL, afin de favoriser la participation effective des femmes au règlement des conflits et aux négociations visant à consolider la paix et de leur donner les moyens, sur le plan politique, d'occuper des postes de décision dans leurs communautés en lien avec le programme du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité (résolution 2493 (2019) du Conseil), étant donné que les femmes ne représentent plus que 19 % des membres des délégations aux processus de paix conduits sous l'égide de l'ONU, contre 23 % en 2020/21. La FINUL ne compte pas dans ses effectifs de tels spécialistes.

La FINUL poursuivra ses activités de planification et d'évaluation des projets afin que les projets à effet rapide donnent d'excellents résultats, compte tenu de l'évolution de la situation sur le terrain et des impératifs du mandat. Elle continuera de s'employer pour que les projets approuvés soient achevés dans les délais prévus et que la durée effective moyenne d'exécution des projets reste de 73 jours, comme en 2021/22 (contre 120 jours prévus). Elle continuera de communiquer avec le partenaire d'exécution concernant l'importance du respect des délais fixés. Les futures interventions continueront d'être guidées par des évaluations régulières des projets achevés.

L'évaluation/examen annuel(le) des projets à effet rapide pour la période 2020/21 a été réalisé(e). En outre, la Force mène régulièrement, par l'intermédiaire de son commandant et de son groupe de la coopération entre civils et militaires, des activités de suivi et d'évaluation à long terme des projets à effet rapide qu'elle a approuvés. Les conclusions sont communiquées à toutes ses composantes.

L'évaluation la plus récente, menée en 2020/21, a permis de tirer les principales conclusions suivantes :

- Aucun projet n'a eu d'effet négatif et un certain nombre de projets ont eu des effets positifs forts et durables.
- La présentation par le partenaire d'exécution de rapports d'activité et d'un rapport d'achèvement a permis d'obtenir l'objectif escompté, à savoir faire naître un sentiment d'adhésion aux projets et d'appropriation de ceux-ci.
- Les projets comprenant des activités de formation ont pu être menés même lorsque des mesures de mobilisation étaient en vigueur, à condition que les protocoles de sécurité appropriés soient respectés. Les activités de renforcement des capacités des femmes sur le terrain ont donné de bons résultats.
- Si certaines municipalités disposent désormais d'ingénieurs et d'autres agents techniques pour superviser la mise en œuvre des projets, l'assistance de la FINUL en matière de dimensionnement et de suivi des travaux demeure essentielle. Lorsque les ingénieurs de la Force sont occupés et ne peuvent pas dégager de temps pour ces projets, des soldats du génie déployés dans les secteurs concernés sont consultés.
- En raison de la fluctuation importante du cours de la livre libanaise par rapport au dollar des États-Unis, en particulier sur le marché des devises parallèle, les partenaires d'exécution demandent de plus en plus que les fonds soient transférés directement à leurs agents d'exécution/contractants en dollar des États-Unis, ces derniers exigeant d'être payés dans cette monnaie. Il s'agit là d'une procédure chronophage sur laquelle on continue de travailler. Les enseignements tirés et mis en pratique consistent à signaler les exigences au partenaire d'exécution au stade de la mise au point du projet et à s'assurer que celui-ci a bien compris et applique les procédures requises afin d'éviter tout retard dans l'exécution du projet.
- Bien que cela ne soit pas facile dans les sociétés traditionnelles comme le Liban, il est important de bien faire comprendre aux autorités locales qu'il importe de consulter les femmes, afin qu'elles donnent leur avis sur les interventions proposées, et de les inciter à agir en ce sens. Prendre en compte leurs besoins et leurs préoccupations permet de faire en sorte que l'initiative profite à tous les membres de la communauté.

Souligne qu'il importe de bien gérer l'énergie et les déchets afin de réduire au minimum les risques pour les personnes, les sociétés et les écosystèmes et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour atténuer l'empreinte écologique des missions, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, en s'efforçant également de laisser une empreinte positive pour les communautés d'accueil, dans le plein respect des règles et règlements (par. 83).

Le prochain processus d'évaluation commencera une fois que les projets lancés en 2021/22 fonctionneront depuis un certain temps, afin d'en évaluer correctement les effets. Ces évaluations ont été achevées avant mars 2023.

En matière de gestion des déchets, la FINUL soustraite à une entreprise spécialisée la collecte des ordures et des déchets solides sur les postes et sites où elle est présente et leur élimination dans l'usine d'assemblage approuvée et gérée par l'État.

L'électricité est produite en interne par des groupes électrogènes à l'efficacité optimale fonctionnant en continu, et on s'attache à utiliser une énergie durable en continuant de mettre en service des fermes solaires destinées à accroître les capacités de production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et à réduire proportionnellement la dépendance aux combustibles fossiles et l'empreinte écologique de la Force.

En outre, l'installation de climatiseurs efficaces, l'abandon progressif des lampes classiques et, lorsque c'est nécessaire, l'installation de lampes LED économes en énergie sont autant de pratiques mises en place par la Force en matière de gestion de l'énergie.

Le bilan de la Force en matière de gestion de l'environnement est indiqué dans le système pilote d'information budgétaire.

B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

Questions concernant les opérations de maintien de la paix en général

(A/76/760 et résolution 76/274 de l'Assemblée générale)

Le Comité consultatif compte que des informations sur les montants à rembourser au titre du personnel en tenue et du matériel appartenant aux contingents, ventilés par mission, seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport et que des informations actualisées figureront dans les projets de budget des missions et les prochains rapports d'ensemble (par. 26).

Afin de réduire les frais de voyage, le Comité consultatif réaffirme que dans la mesure du possible, les technologies de pointe et les outils de formation à distance doivent être pleinement exploités, les voyages regroupés et le nombre de participants restreint (voir

Le remboursement des dépenses afférentes aux contingents et aux unités de police constituées et des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents a été effectué pour la période allant jusqu'au 30 septembre 2022, conformément au calendrier des versements trimestriels.

Des séances de formation et des réunions virtuelles sont organisées, dans la mesure du possible : ces mesures ont été inscrites dans le plan de la Force sur les enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Toutefois, certaines séances de formation exigent que

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

aussi [A/73/779](#), par. 16 et 18 et 19). Il espère en outre que les dispositions de la circulaire [ST/SGB/2009/9](#) seront appliquées de manière cohérente pour les déplacements du personnel qui participe à des conférences internes. Il attend avec intérêt de recevoir des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission dans les futurs rapports sur les missions de maintien de la paix et les rapports d'ensemble (par. 55).

Le Comité consultatif recommande à nouveau à l'Assemblée générale de prier le Secrétaire général de fournir, dans le prochain rapport d'ensemble et dans les rapports sur le budget des missions, des informations détaillées sur le recouvrement des coûts, y compris, mais non exclusivement, sur les activités soumises au recouvrement des coûts, les ressources humaines et financières utilisées pour les missions, la classification des produits non disponibles et disponibles, le montant à restituer aux États Membres et l'utilisation du fonds de recouvrement de coûts liés aux opérations de maintien de la paix (par. 78).

les participants soient présents physiquement, tout comme certains exercices pratiques, par exemple en ce qui concerne la familiarisation avec les groupes électrogènes, la mise en service de systèmes d'énergie solaire, la sécurité aérienne, la lutte contre les incendies et d'autres questions de sûreté et de sécurité. Des informations ventilées sur les déplacements à l'intérieur et à l'extérieur des zones de mission sont présentées dans la section II.G du présent rapport, intitulée « Voyages officiels », ainsi que dans le document complémentaire.

On trouvera des informations détaillées dans le document complémentaire.

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

([A/76/760/Add.9](#) et résolution [76/288](#) de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans tous les prochains projets de budget et dans les rapports d'ensemble, des informations sur les stocks stratégiques dont disposent les missions (par. 47).

Des informations détaillées sont fournies dans le système pilote d'information budgétaire.

Financement des forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban

([A/76/760/Add.1](#) et résolution [76/290](#) de l'Assemblée générale)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le Comité consultatif attend avec intérêt de recevoir, dans les prochains rapports budgétaires, des informations actualisées sur l'évolution de la situation concernant le Groupe d'intervention navale, notamment les progrès en matière de renforcement des capacités nationales et l'incidence, le cas échéant, sur les ressources nécessaires à la FINUL (par. 15).

Prière de se reporter aux paragraphes 14, 15 et 20 du présent rapport.

En outre, dans sa résolution [2433 \(2018\)](#), le Conseil de sécurité a préconisé de réduire les effectifs du Groupe d'intervention navale de la Force, à condition que les capacités de la marine libanaise soient renforcées, afin qu'elle prenne la responsabilité de ses

Le Comité consultatif compte que la FINUL continuera de veiller à ce que ses projets à effet rapide bénéficient à la population locale, comme prévu, et en évitant les doubles emplois des installations et des services fournis. Il compte que des informations actualisées sur les projets, y compris les emplacements, la planification, la mise en œuvre et l'évaluation, seront présentées dans le cadre du prochain projet de budget (par. 30).

Le Comité consultatif compte que le plan détaillé de remplacement des actifs, avec les documents justificatifs correspondants, sera communiqué lors de la prochaine présentation du budget (par. 32).

Le Comité consultatif compte que la Force prendra de nouvelles mesures pour accroître son recours aux énergies renouvelables et fournira des informations détaillées sur les activités prévues dans les futurs projets de budget, y compris les calendriers d'exécution, l'incidence sur la consommation de carburant et les gains d'efficacité connexes (par. 33).

eaux territoriales. Étant donné que les Forces de mer libanaises sont fortement limitées sur les plans du personnel, du matériel et des ressources, la Force ne peut présumer que la marine sera en mesure d'assumer cette responsabilité durant l'exercice 2023/24.

En outre, six navires et deux hélicoptères sont nécessaires conformément à l'évaluation des besoins réalisée dans le cadre de l'étude sur les capacités militaires achevée en 2019.

Le Groupe d'intervention navale gardera en tout temps 3 navires en mer et devra donc continuer d'exploiter 6 navires.

Les projets à effet rapide sont menés par la FINUL avec les pays fournissant des contingents et d'autres partenaires et correspondent aux besoins essentiels de la population locale tels qu'exprimés par les interlocuteurs locaux et les différentes composantes des communautés du sud du Liban. Lors de l'examen d'un projet, tous les facteurs, y compris les possibilités de cofinancement et les éventuels doubles emplois des installations, sont étudiés et pris en considération. Il est difficile de prévoir, aussi longtemps à l'avance, les emplacements des différents projets proposés pour 2023/24. Ces emplacements seront fonction de l'évolution des besoins et de la situation à ce moment-là.

Prière de se reporter au paragraphe 23 de la section I.B du présent rapport.

La Force a commencé à installer des panneaux solaires photovoltaïques, afin de produire davantage d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et de réduire proportionnellement la consommation de combustibles fossiles.

La Force produit près de la totalité de l'électricité qu'elle utilise, seuls quelques petits bureaux à Beyrouth étant raccordés au réseau électrique public, tandis que la quasi-totalité des contingents et du personnel sont basés dans le sud du Liban.

En 2020/21, la FINUL a produit près de 50 gigawatts d'électricité pour plus de 50 sites et plus de 11 000 personnes. Déployée dans un environnement ensoleillé, la FINUL fait office de précurseur parmi les opérations de maintien de la paix : elle produit une énergie renouvelable à l'aide de panneaux solaires depuis 2012. Si la majeure partie de sa production électrique était assurée par des groupes électrogènes fonctionnant avec du diesel, en 2021/22, elle a

exploité 2 600 panneaux photovoltaïques dans 18 fermes solaires réparties dans sa zone d'opérations.

En juin 2021, la FINUL produisait 1,2 % de la totalité de l'électricité qu'elle utilise à partir de sources d'énergie renouvelables (uniquement solaires, l'éolien n'étant pas une option viable dans le sud du Liban).

En raison des délais de livraison, des besoins en main d'œuvre et des processus de mise en service des systèmes photovoltaïques acquis en 2021/22, les panneaux ont commencé à alimenter la Force en énergie renouvelable pendant l'exercice 2022/23.

En 2022/23, un montant de 110 014 dollars a été approuvé pour l'énergie solaire. La FINUL a installé cinq nouvelles fermes solaires. Pendant la période d'ensoleillement entre juillet et octobre 2022, la production d'énergie renouvelable a atteint 284 783 kWh, soit une augmentation de 28 % par rapport à la même période en 2021 (222 287 kWh produits). Les équipements solaires qu'il est prévu d'installer en 2022/23 devraient permettre d'augmenter de 169 % la part totale d'énergie renouvelable d'origine solaire par rapport à l'exercice 2021/22.

La FINUL prévoit que, d'ici juin 2023, la part totale d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables atteindra entre 2,2 % et 2,5 %. L'objectif de 15 % n'a pas été atteint en raison des résultats des précédents budgets approuvés. L'ampleur de l'ensemble des besoins énergétiques de la Force est en outre considérable.

Le projet de budget pour 2023/24 prévoit, conformément au plan de gestion des infrastructures énergétiques approuvé, l'acquisition d'équipements solaires et le recours à des contrats-cadres (notamment l'achat de trois systèmes hybrides photovoltaïques-diesel). La FINUL prévoit qu'une fois ces équipements installés, la part totale d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables pourrait atteindre 5 % d'ici juin 2024.

Si l'installation de matériel se poursuit et que les ressources demandées sont approuvées, la FINUL prévoit d'atteindre l'objectif fixé dans le plan de gestion des infrastructures énergétiques (24 % de l'électricité produite à partir d'énergies renouvelables) d'ici juin 2030.

Le Comité consultatif compte que la FINUL poursuivra ses efforts pour améliorer la représentation féminine et la représentation géographique du personnel et fournira des informations à ce sujet dans les futurs rapports budgétaires (par. 35).

La FINUL poursuivra son action pour que les femmes soient mieux représentées dans ses effectifs, en examinant toutes les possibilités et toutes les difficultés en la matière et en définissant, compte tenu de la stratégie de la mission en matière de parité des

genres, les mesures volontaristes qui permettront d'atteindre la parité des genres aux échelons supérieurs et, à terme, à tous les échelons. Au 31 décembre 2022, au sein des effectifs de la FINUL, les femmes représentaient : 35 % des titulaires des postes de classe P-5 et supérieure, soit une augmentation de 6 % depuis le 31 décembre 2021 (29 %) ; 44 % des titulaires des postes P-1 à P-4 ; 35 % des agents du Service mobile ; 49 % des administrateurs recrutés sur le plan national ; 25 % des agents des services généraux recrutés sur le plan national. Des informations actualisées sur les questions de genre sont fournies dans le système pilote d'information budgétaire.

La FINUL continuera en outre de s'employer à assurer une représentation géographique plus large et équitable au sein de son personnel. Au 31 décembre 2022, le personnel civil de la FINUL se composait de 232 membres recrutés sur le plan international issus de 75 pays ainsi que de différents groupes régionaux.

Annexe I

Définitions

A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : trois cas de figure sont possibles :
 - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
 - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
 - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section IV du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

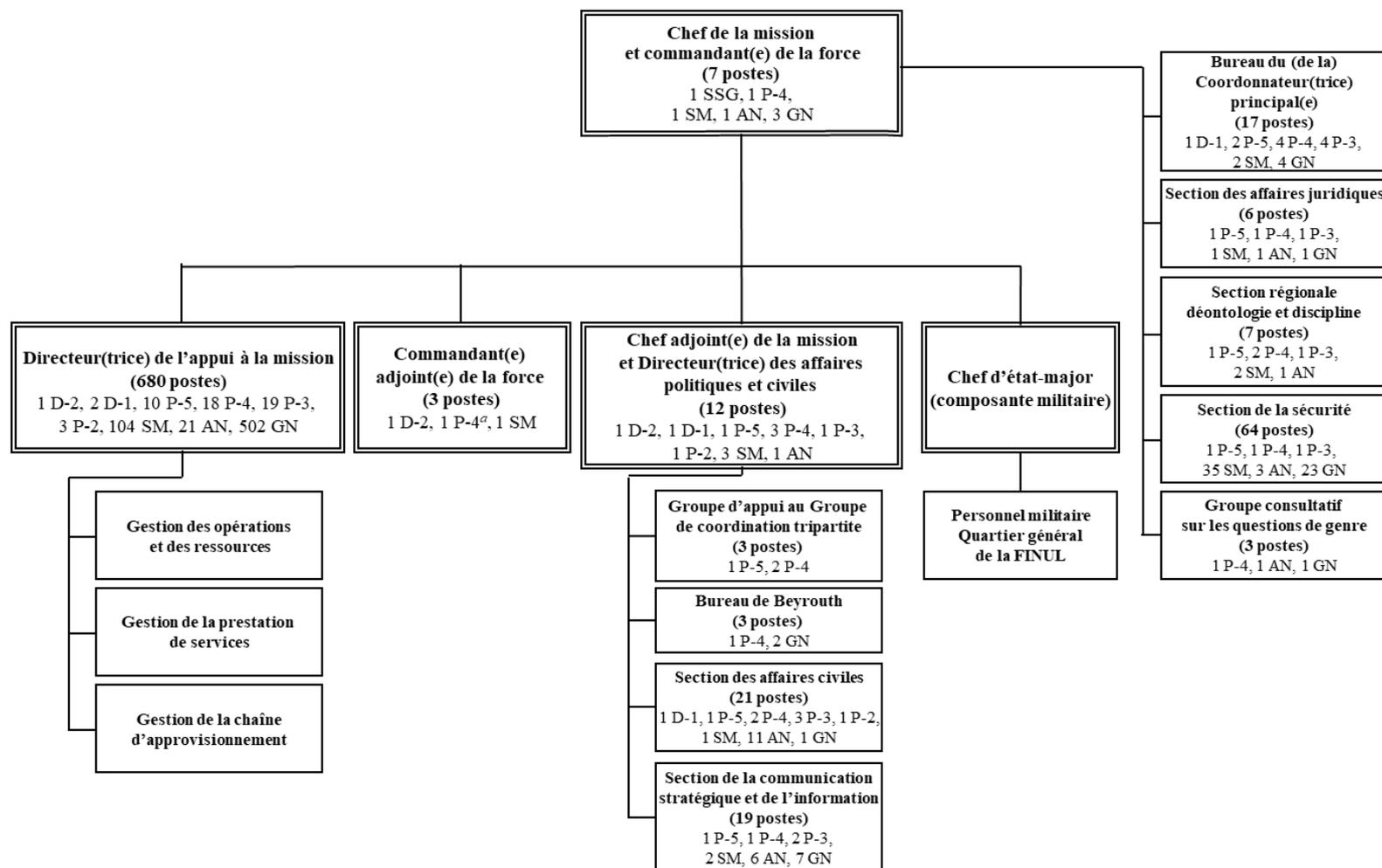
- **Mandat** : variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

Annexe II

Organigrammes

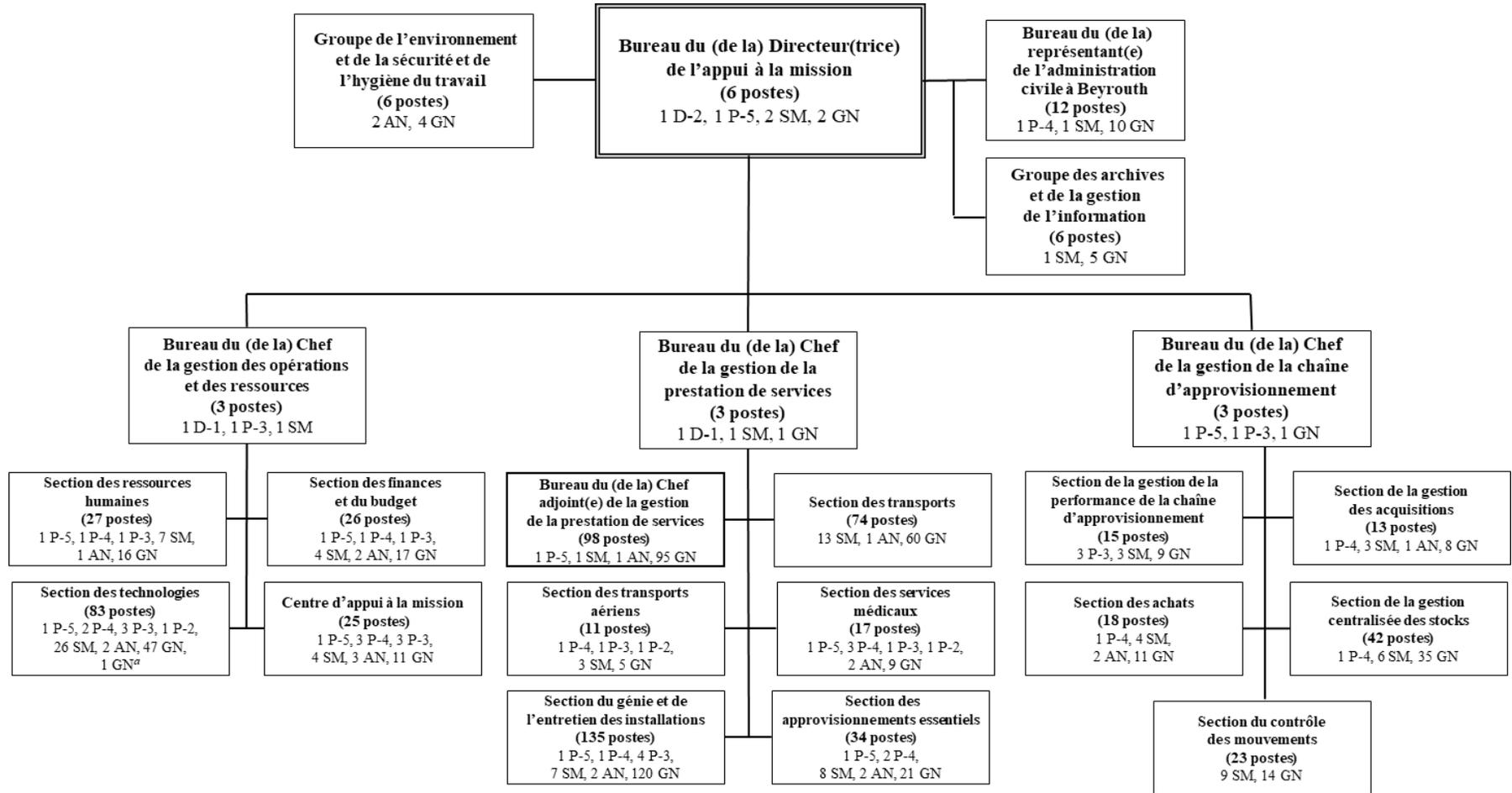
A. Services organiques



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

B. Division de l'appui à la mission



Abréviations : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Réaffectation.

Carte



Map No. 4144 Rev. 55 UNITED NATIONS February 2023

Office of Information and Communications Technology Geospatial Information Section